

REPUBLIQUE RWANDAISE



**RAPPORT NATIONAL D'EVALUATION
DE LA MISE EN OEUVRE DES PLATES-FORMES
D'ACTION MONDIALE, REGIONALE ET NATIONALE
SUR LES FEMMES**

RAPPORT DU RWANDA, JUILLET 1999

TABLE DES MATIERES

RESUME EXECUTIF

I. APERÇU GENERAL.....	1
I.1. Objet du rapport.....	1
I.2. Méthodologie.....	1
II. INTRODUCTION.....	3
II.1. Brève présentation du pays.....	3
II.2. Contexte national actuel.....	3
II.3. Rappel des principaux domaines des préoccupations de la Conférence de Beijing.....	5
II.4. Axes stratégiques développés au Rwanda.....	6
III. BILAN DES REALISATIONS PAR DOMAINE D'INTERVENTION.....	7
III. 1. LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE.....	7
Problématique.....	7
Objectifs stratégiques et mesures proposées.....	7
Priorités nationales.....	7
Principales Réalisations.....	8
Contraintes.....	9
Perspectives.....	9
III. 2. L'ACCES A L'EDUCATION ET FORMATION.....	10
Problématique.....	10
Objectifs stratégiques et mesures proposées.....	10
Priorités nationales.....	11
Principales réalisations.....	11
Contraintes.....	15
Perspectives.....	15
III. 3. LA FEMME ET LA SANTE.....	16
Problématique.....	16
Objectifs stratégiques et mesures proposées.....	16
Principales réalisations.....	17
Contraintes et perspectives d'avenir.....	19
III. 4. LA VIOLENCE A L'EGARD DE LA FEMME.....	19
Problématique.....	19
objectifs stratégiques et mesures proposées.....	20
Priorités nationales.....	20
Principales réalisations.....	21
Contraintes et perspectives.....	22
III. 5. LES CONFLITS ARMES ET AUTRES CONFLITS.....	22
Problématique.....	22
Objectifs stratégiques et mesures proposées.....	23
Priorités nationales.....	23
Principales réalisations.....	23
Contraintes et perspectives.....	23

III. 6. L'ACCES AUX STRUCTURES ET POLITIQUES ECONOMIQUES.....	25
<i>Problématique</i>	25
<i>Objectifs stratégiques et mesures proposées</i>	26
<i>Priorités nationales</i>	26
<i>Principales réalisations</i>	26
<i>Contraintes rencontrées et perspectives</i>	26
III. 7. LE PARTAGE DU POUVOIR ET DES RESPONSABILITES EN MATIERE DE PRISE DES DECISIONS A TOUS LES NIVEAUX.....	27
<i>Problématique</i>	27
<i>Objectifs stratégiques et mesures proposées</i>	28
<i>Priorités nationales</i>	28
<i>Réalisations</i>	29
<i>Contraintes</i>	30
<i>Perspectives</i>	30
III.8. LES MECANISMES INSTITUTIONNELS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX CHARGES DE LA PROMOTION DE L'EGALITE DES GENRES ET DE L'INTEGRATION DE LA FEMME AU DEVELOPPEMENT.....	31
<i>Problématique</i>	31
<i>Priorités nationales</i>	31
<i>Des réalisations</i>	31
<i>Contraintes et difficultés</i>	33
<i>Perspectives</i>	33
III. 9. DROITS FONDAMENTAUX DE LA PERSONNE HUMAINE SPECIFIQUES AUX FEMMES.....	34
<i>Problématique</i>	34
<i>Objectifs stratégiques et mesures proposées</i>	34
<i>Priorités nationales</i>	34
<i>Réalisations</i>	35
<i>Contraintes</i>	35
<i>Perspectives</i>	35
III. 10. LA FEMME ET LES MEDIAS.....	35
<i>Problématique</i>	36
<i>Objectifs stratégiques et mesures proposées</i>	36
<i>Priorités nationales</i>	36
<i>Principales réalisations</i>	36
<i>Contraintes</i>	37
<i>Perspectives</i>	38
III.11.LA FEMME ET L'ENVIRONNEMENT.....	38
<i>Problématique</i>	38
<i>Objectifs stratégiques et mesures proposées</i>	38
<i>Priorités nationales</i>	39
<i>Principales réalisations</i>	39
<i>Contraintes</i>	40
<i>Perspectives</i>	40

III.12. LA PETITE FILLE.....	40
<i>Problématique</i>	40
<i>Objectifs stratégiques et mesures proposées</i>	41
<i>Priorités nationales</i>	42
<i>Principales réalisations</i>	42
<i>Perspectives</i>	44
IV. L'IMPACT DES ACTIONS REALISEES SUR LES POLITIQUES INSTITUTIONNELLES ET LES CONDITIONS DE LA VIE DE LA POPULATION.....	46
V. CONTRAINTES GENERALES.....	46
VI. CONCLUSION GENERALE ET PERSPECTIVES D'AVENIR.....	47

RESUME EXECUTIF

INTRODUCTION

Malgré le contexte dans lequel vivait le Rwanda d'après guerre-génocide de 1994 et qui nécessitait des actions d'urgence, le pays s'est résolument engagé à mettre en pratique toutes les priorités identifiées par la Conférence de Beijing 1995.

En cela, le gouvernement, principal moteur, a été épaulé efficacement par la société civile représentée par les ONG locales. Des appuis techniques, matérielles et financières lui ont été accordés à travers les aides bi et multilatérales, les organismes onusiens, les ONG internationales et les bailleurs de fonds divers.

Le présent rapport bilan après cinq ans traduit les politiques, les stratégies, les programmes et les activités réalisées avec le concours de plusieurs acteurs.

Les acquis par domaine trouve leur importance dans la mesure où les bénéficiaires directs ou indirects des interventions constituent une masse critique devant rayonner soit comme vecteurs spécifiques de la promotion de la femme, soit comme mécanismes ressources de la société pour promouvoir l'égalité des genres.

PRINCIPALES REALISATIONS

A l'actif de ce bilan, nous notons par domaine des réalisations clés suivantes:

1. De la lutte contre la pauvreté et du renforcement des structures économiques:

- Création des fonds d'appui à l'auto-promotion des femmes dans toutes les Communes du pays (154) et mobilisation des partenaires pour renforcer le capital.
- Mise en oeuvre des mécanismes d'accompagnement de la gestion de ce fond (formations en gestion, élaboration des projets, octroi des crédits...)
- Création du fond de garantie auprès des banques pour soutenir l'entrepreneuriat féminin
- Promotion de la Coopérative d'Epargne et de Crédit des Femmes (COOPEDU)
- Développement des programmes et projets visant l'augmentation du pouvoir économique de la femme (activités génératrices des revenus et création d'emplois)
- Obtention du Prix de Promotion de la Femme Rural

2. De la promotion de l'accès des femmes à l'éducation et à la formation .

- Actions urgentes et continues de revitalisation du système éducatif.
- Niveau égal des effectifs des filles et des garçons à l'école primaire
- Actions affirmatives d'encouragement des filles et femmes à fréquenter les écoles secondaires techniques et supérieures
- Promotion des écoles d'excellence d'éducation de la fille par FAWE.
- Institutionnalisation du « Prix AGATHE UWIRINGIYIMANA » pour la promotion de l'éducation de la fille.

3. De l'accès des femmes aux soins de santé:

- Élaboration des pratiques relatives à la santé et la relance des programmes d'amélioration de la santé
- La réhabilitation et la construction des infrastructures sanitaires et développement des ressources humaines .
- La mise en place d'un programme spécifique de santé maternelle et infantile
- Campagne de sensibilisation sur la santé de la reproduction et lutte contre les maladies sexuellement transmissibles (VIH, SIDA, MST...)
- L'installation progressive d'un système d'assurance de santé

4. De l'éradication de la violence faite aux femmes:

- Adoption de la loi organique sur le génocide classant dans la 1^{ère} catégorie les personnes ayant commis des viols sexuels des femmes.
- Traduction en langue nationale et diffusion de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme
- Elaboration du document compilant toutes les dispositions juridiques en vigueur qui sont discriminatoires à l'égard des femmes.
- Assistance juridique aux femmes victimes des violences notamment par les parajuristes formées à cet effet
- Etudes sur les violences faites aux femmes et sur la prostitution et le SIDA au Rwanda

5. Des conflits armés et autres conflits

- Actions de réhabilitation des infrastructures socio-économiques et de réconciliation nationale
- Edification d'un Etat de droit (réhabilitation des personnes dans leurs biens , justice sociale et lutte contre l'impunité)
- Actions de rapatriement et de réinstallation des anciens et nouveaux réfugiés qui sont respectivement de l'ordre de 800.000 et 3.000.000 de personnes.
- Actions d'assistance pour améliorer les conditions de vie de la population et résoudre les problèmes post-génocide; création d'un fond d'assistance aux victimes du génocide à raison de 5% de revenus nets par an.
- Inhumation en toute dignité des restes des victimes du génocide et des massacres
- Tenue de la Conférence Internationale sur le thème « Génocide , Impunité et Responsabilité »
- Développement des programmes de résolution des conflits(non violence active, médiation, conciliation ...) et de campagne Action pour la Paix
- Participation à la création de la Fédération des Réseaux des Femmes Africaine pour la Paix (FERFAP) .
- Tenue de la Conférence Pana- Africaine sur la Paix, Genre et Développement
- Construction des villages de la paix dont la première est dédiée à Nelson MANDELA
- Obtention du prix de la paix et de la tolérance octroyé par l'UNESCO.
- Création de la Commission Nationale pour Unité et Réconciliation

6. Du partage du pouvoir et des responsabilités en matière de prise de décisions à tous les niveaux

- Mise en place des structures organisationnelles des femmes sur tout le territoire
- Campagne de sensibilisation des femmes à la participation aux instances de prise de décision (administration locale et autres structures du pouvoir)
- Des sessions de formation et des camps de solidarité viennent appuyer les femmes leaders
- Etude sur l'implication de la femme aux instances de prise de décision

7. Des mécanismes nationaux de la promotion de la femme à tous les niveaux

- Renforcement du Ministère du genre et de la promotion de la femme
- Mise en place des points focaux dans les ministères et dans différentes institutions pour la promotion du genre et de la femme
- Renforcement du collectif des ONG locales de promotion de la femme : Profemmes/Twase Hamwe
- Forum des femmes parlementaires
- Associations, groupes de solidarité et groupements socio-économiques des femmes à la base

- Mécanismes national de suivi du plan d'action de Beijing 95
- Création des Centres / Maisons de promotion des femmes :
- * Centre de promotion de l'entrepreneuriat féminin, Centre de formation et bibliothèques sur les femmes, Centre supportif culturel

8. Des droits fondamentaux de la personne humaine spécifique aux femmes :

- Processus de révision du code de la famille
- Adoption de la loi complétant le code de la famille en son livre V portant sur les successions, les régimes matrimoniaux et les libéralités.
- Campagne d'information, de sensibilisation sur les droits de la femme
- Organisation de la Conférence Internationale sur la Femme et la propriété foncière
- Mise en place de la Commission Juridique et constitutionnelle
- Création de la commission des droits de l'homme
- Participation à la 42^e et 43^e session de la commission des Nations-Unies pour la femme qui a adopté le protocole facultatif à la CEDAW

9. De la participation de la femme aux médias:

- Création des espaces pour les femmes dans les journaux, à la radio et à la télévision
- Création de l'Association des femmes des médias
- Existence d'un chroniqueur radiodiffusé pour femme
- Droits des femmes aux campagnes médiatisées

10. De la femme et l'environnement:

- Mise en place d'une stratégie nationale de l'Environnement et d'autres initiatives pour protéger l'environnement à l'intérieur duquel il faut préciser davantage le rôle de la femme.

11. De la petite fille:

- Elaboration des politiques de protection des enfants en général et des petites filles en particulier contre toutes formes d'exploitation
- Des actions de soulagement du traumatisme chez les enfants et d'aide aux enfants en difficulté.
- Une activité importante de consultations populaires auprès des enfants sous forme de parlement des enfants.
- Actions spécifiques de plaidoyer en faveur de la petite fille dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la santé, de la nutrition, du travail et des pratiques culturelles défavorables.

IMPACTS DES ACTIONS REALISEES

L'impact des réalisations est remarquable aussi bien au niveau de la vie des populations cibles elles-mêmes qu'au niveau des contenus des politiques, programmes et plans d'actions sectoriels développés.

La bonne volonté d'orienter les choix des projets et activités dans le sens de l'égalité des genres se fait sentir, reste à renforcer les capacités d'analyse dans ce sens.

CONTRAINTES

Des contraintes dégagées dans cette évaluation à mi-parcours du plan d'action de Beijing sont d'ordre:

- Structurel et conjoncturel avec tout ce que le Rwanda affronte comme défis après la tragédie de génocide d'Avril 1994
- Les effets de la conjoncture mondiale liée à la lourde dette qui pèse sur le Rwanda ne facilite pas non plus la tâche dans l'exécution des recommandations dégagées à Beijing.

CONCLUSION

La conclusion reprend l'engagement du Rwanda à aller de l'avant dans la mise en oeuvre du plan d'action issue des recommandations de Beijing.

Une lueur s'est déjà dessinée vers l'horizon 2005; il sera question de:

- Mettre en oeuvre des politiques et programmes pour protéger le processus de promotion de la femme et visualisant son rôle et son image positive .
- Soutenir les mécanismes de renforcement de ce processus
- Développer un partenariat mondial négocié, garantissant la suppression de la dette extérieur qui pèse sur la population rwandaise dont le fardeau de pauvreté est déjà trop lourd.
- Garantir les services sociaux adéquats allégeant la surcharge de la femme tout en lui donnant accès à la participation au contrôle et à la prise de décision sur les bénéfices et ressources.

...../.....

I. APERÇU GENERAL

I.1. Objet du rapport

La Conférence de Beijing avait identifié douze domaines préoccupants pour la promotion de la femme et en avait analysé la problématique. Un plan d'action mondial a été élaboré au cours de la Conférence, des objectifs stratégiques définis et des actions à mener proposées aux Gouvernements, aux Organismes internationaux et aux Organisations non gouvernementales nationales et internationales.

Il avait été accordé à chaque pays la latitude d'adapter ce plan d'action mondial aux réalités nationales et de définir ses propres priorités compte tenu du contexte qui prévaut pour chaque domaine préoccupant.

Aujourd'hui l'heure du bilan a sonné et le présent rapport a pour objet de :

- Evaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Plate-Forme d'action au Rwanda,
- Présenter les résultats enregistrés dans la réalisation des objectifs stratégiques retenus,
- Identifier les contraintes et les obstacles enregistrés,
- Déterminer les perspectives d'avenir
- Formuler des recommandations.

Au Rwanda, la mise en application de la plate forme d'action mondiale de Beijing est venu compléter l'engagement et la détermination du Gouvernement à bâtir une communauté rwandaise dans laquelle les hommes et les femmes ont des chances égales de participer à la gestion du pays, en y instaurant la paix pour un développement intégré et durable.

Au terme de cinq ans, des progrès significatifs ont été accomplis dans tous les secteurs de la vie nationale et les femmes occupent une place importante dans ce processus.

I.2. Méthodologie

• Méthodologie de mise en œuvre de la Plate-forme d'action

Au retour de Beijing, le Rwanda a organisé les 16 et 17 Septembre 1996, par le biais du Ministère chargé de définir la politique nationale de la promotion de la femme, une réunion regroupant tous les partenaires impliqués dans la plate-forme d'action. Cette réunion a défini les stratégies nationales et élaboré un plan d'action national.

Un comité de coordination nationale a été mis sur pieds. Il est composé de 6 membres dont :

- 2 représentants du Gouvernement chargés de la coordination nationale du plan et du suivi de sa mise en œuvre par les Institutions gouvernementales
- 1 représentant de PRO-FEMMES/ TWESE HAMWE, collectif des associations féminines chargé de la coordination et du suivi des ONG locales et de la Société Civile,
- 1 représentant des ONGs internationales,
- 1 représentant des Coopérations bilatérales,
- 1 représentant des Organismes Onusiens chargés, chacun en ce qui le concerne de la coordination et du suivi des actions de l'institution qu'il représente.

La réunion a proposé également de mettre sur pied un Secrétariat Permanent de Suivi de la plate-forme d'action de Beijing pour appuyer le comité mis en place.

Plusieurs rencontres et séminaires de concertation entre différents partenaires ont permis au fur et à mesure d'harmoniser les actions, partager et compléter les expériences.

• Méthodologie de préparation du rapport et sources de références

A l'heure du Bilan, le Ministère du Genre et de la Promotion de la Femme a organisé du 06 au 07 mai 1999 un séminaire de concertation sur le suivi de la mise en application des recommandations de Beijing. Le but de ce séminaire était d'évaluer les réalisations du Gouvernement et des différents intervenants en matière de promotion de la femme et de recueillir des données statistiques dans ce domaine. A l'issue du séminaire, les participants ont défini les modalités d'élaboration du rapport, adopté le plan à suivre et élaboré les grandes lignes du contenu.

Pour capitaliser facilement les informations issues des mécanismes cités ci-haut et rédiger le rapport national, le Ministère du Genre et de la Promotion de la Femme a recruté trois consultants nationaux externes assistés par deux personnes ressources du Ministère.

Ces consultants ont collecté les données à travers les mécanismes de coordination et de suivi mis en place. C'est à dire que les consultants se sont fait aider par les six personnes membres du comité susdit pour réunir les informations selon un canevas de rapport qui avait été élaboré.

Des réunions de compréhension de la stratégie de collecte des informations et de restitution des résultats sectoriels par les différents partenaires avaient été préalablement organisées.

Ce rapport présente donc la synthèse des résultats et conclusions d'autres rapports sectoriels préparés notamment par les services de la Présidence de la République et du Premier Ministre, le Parlement, les différents départements ministériels, les ONGs internationales et nationales et les Organismes Onusiens.

Il réfère également à des rapports des débats et des conférences importantes tenues au Rwanda en particulier à ceux préparés à l'occasion de la Conférence Panafricaine "Paix, Genre et Développement", "Femmes et Propriété foncière", "Genre et Développement", "Lutte contre la Violence", "Femme et Prise de Décision", "Genre et Législation", etc ...

Les plans d'action et les mesures prises lors de ces fora ont énormément contribué au renforcement des mécanismes de suivi des recommandations de Beijing et à documenter le présent rapport.

• Conditions financières

En plus du budget ordinaire affecté au Ministère du genre et de la promotion de la femme, l'action de suivi des recommandations de Beijing a bénéficié de apports financiers des Agences Onusiennes (PNUD, UNIFEM, CEA, UNICEF, FUNUAP, HCR, FAO...), de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), des bailleurs de fonds (Banque Mondiale, FIDA, BAD...), de la Coopération bilatérale (Etats Unis d'Amérique, Coopération Néerlandaise, Coopération Japonaise, Coopération Chinoise, Coopération Irlandaise, Union Européenne, Coopération Canadienne, Coopération Suisse, Coopération Italienne, Coopération Allemande, Grande Bretagne...), Des ONG Internationales réunies dans le Forum Internationales.

Les fonds ont été destinés soit aux actions directement programmées par les Ministères sociaux, soit à celles initiées dans les structures de la Société civile (des ONG locales).

Nous ne pouvons pas passer sous silence la grande valeur du travail de bénévolat accompli par les femmes rwandaises en général et des Femmes membres des associations de promotion de la femme groupées dans le Collectif Profemmes Twese Hamwe en particulier.

II. INTRODUCTION

II.1. Brève présentation du pays

Le Rwanda est un pays des mille collines situé en Afrique Centrale dans la région des grands lacs avec une superficie de 26.338 km².

Le pays est enclavé entre le Burundi au Sud, la Tanzanie à Est, l'Uganda au Nord et le Congo à l'Ouest. Le port le plus proche et le plus utilisé est celui de Mombasa /Kenya distant de 1700 km

Il est au cœur de la région des plateaux, des volcans et des lacs qui séparent du Nord au Sud l'Afrique Centrale de l'Afrique Orientale.

Le territoire national se trouve juste au dessus de l'équateur. L'Ouest du pays est traversé du Nord au Sud par la crête Congo-Nil à l'altitude de 2500 m. Une chaîne de volcans, avec des altitudes comprises entre 3.400 et 4.500 m domine le Nord-Ouest.

Le reste du territoire est occupé au centre par les collines et à l'est par des surfaces planes et des lacs dont l'altitude varie de 1500 à 1000 m.

Le Rwanda connaît un rythme climatique de 4 temps avec une moyenne des précipitations de 800 à 900 mm en zone des collines et de 1400 à 1800 mm dans les montagnes

Son activité économique principale est l'agriculture, les autres secteurs occupent seulement 10%. L'aspect touristique bénéficie notamment de l'existence des gorilles de montagne, rares dans le monde, ainsi que les Parcs nationaux abritant une faune et une flore extrêmement variées.

La population Rwandaise est évaluée à 8.500.000 soit une moyenne de 360 habitants par km². Le taux de féminité est de 54%.

La population est très jeune, les enfants de moins de cinq ans représentent 20% de la population et les jeunes les moins de 20 ans représentent presque la moitié de la population totale.

Plus de 95% habitent en milieu rural. La ville de Kigali (Capitale du pays) connaît un grand taux de croissance même s'il avait chuté avec la tragédie du génocide qui avait démembré tout le tissu social.

Les Rwandais pratiquaient une seule religion traditionnelle protégeant une même culture jusqu'aux années 1900 avec l'introduction des différentes confessions religieuses (catholique, protestantes, musulmanes).

Les langues parlées sont le KINYARWANDA, langue nationale, le FRANÇAIS et l'ANGLAIS, langues officielles

La politique d'exclusion ethnique de plus de 30 ans et l'instabilité politique ont longtemps obligé des Rwandais à vivre en exil dans les pays limitrophes du Rwanda et un peu partout ailleurs dans le Monde. Ce problème de réfugiés, faute d'avoir trouvé une solution appropriée, sera l'un des facteurs déclenchants du conflit armé qu'a connu le Rwanda entre 1990 et 1994.

II.2. Contexte national actuel

L'après Beijing au Rwanda correspond à une période des défis énormes.

En effet, le génocide de 1994, les massacres et la guerre avaient laissé le pays dans une situation très critique : l'économie désarticulée, la vie sociale désintégrée, les infrastructures et équipements de base endommagés, l'environnement détruit.

Le Rwanda avait à faire face à la recrudescence des maladies, à la situation précaire des personnes déplacées, aux traumatismes de tous genres, à la multiplicité des problèmes des groupes vulnérables, tels que les veuves et les veufs, les orphelins, les incarcérés et leurs familles, les personnes âgées abandonnées à elles seules, les rapatriés et les rescapés sans abris ni ressources.

Le pays devait également s'occuper des problèmes particuliers des rapatriés. En effet, le Rwanda a accueilli plus de 800.000 rapatriés qui étaient réfugiés depuis les années 1959, 1963, 1973. Au moment qu'ils rentraient, plus de 3.000.000 de personnes quittaient le pays pris en otage par les génocidaires. Les rapatriés se retrouvaient sans abris et démunis d'autant plus que la plupart sont rentrés en catastrophe fuyant les guerres dans les pays d'asile. Ils étaient obligés d'occuper momentanément les biens de ceux qui venaient de fuir. Les nouveaux réfugiés étaient entassés dans des camps dans les pays limitrophes subissant des traumatismes de toute nature et entraînés à attaquer leur pays natal par les génocidaires.

Pendant le génocide, la femme rwandaise a été très éprouvée : elle a été molestée, violée avant d'être tuée. Elle a été amenée comme butin de guerre tout au long du génocide, pendant l'exode forcé et dans les camps des pays d'asile.

Veuve et démunie, la femme rwandaise s'est trouvée brutalement placée devant de nouvelles responsabilités lui demandant de jouer de nouveaux rôles auxquels la société l'avait très peu préparée. Actuellement, 34% des ménages rwandais sont dirigés par des femmes.

C'est devant ce triste tableau que la plate-forme d'action de Beijing a trouvé le RWANDA.

Les principales préoccupations du Gouvernement à ce moment là se traduisent à travers les huit points de son programme :

1. La restauration d'un climat de sécurité et de paix;
2. L'organisation de l'Administration Centrale, des Préfectures, des Communes, des Secteurs et des Cellules;
3. La restauration et la consolidation de l'Unité Nationale;
4. L'installation des réfugiés et le Retour des Personnes déplacées dans leurs biens;
5. L'amélioration des conditions de vie de la population et la résolution des problèmes sociaux consécutifs à la guerre (cas des orphelins, veufs et infirmes...);
6. La Relance de l'Economie Nationale;
7. La Redéfinition de la Politique Etrangère;
8. La Consolidation de la Démocratie.

Déterminé à résoudre définitivement le problème de réfugiés et à ramener le climat de sécurité et de confiance, le Gouvernement a pris l'initiative audacieuse de rapatrier tous les réfugiés qui avaient été pris en otage dans les pays limitrophes et qui servaient de bouclier humain à ceux qui avaient planifié et exécuté le génocide et les massacres.

Un autre défi, consécutif au rapatriement des réfugiés est celui de la réinstallation et la réintégration des Rwandais. Concernant cette réinstallation, la politique d'habitat en village en vue de disponibiliser l'espace culturel a été bien suivie. Le Gouvernement, avec l'appui des organisations non gouvernementales, nationales et internationales continue de distribuer le matériel nécessaire pour la construction de logements. En conséquence, la plupart des biens illégalement occupés ont été libérés et remis à leurs propriétaires.

Dans le cadre de la réhabilitation des rapatriés, le Gouvernement devait mettre en place des mécanismes pour rétablir les nouveaux rapatriés dans leurs droits en leur restituant leurs biens.

D'autre part, afin de préparer les Rwandais à vivre en harmonie, des camps de solidarité ont été organisés à l'intention des différentes catégories socio-professionnelles. Ces camps de solidarité ont donné une occasion favorable de débattre de toutes les questions politiques, économiques et sociales du pays pour déboucher sur une véritable réconciliation nationale.

La résolution des problèmes sociaux consécutifs à la guerre et au génocide a été placée au centre des préoccupations majeures du Gouvernement. Des efforts considérables ont été déployés dans ce domaine même si beaucoup de choses restent à faire eu égard à la multiplicité et à la complexité des problèmes qui ne peuvent trouver de solutions durables dans un temps si court.

Certains cas ont bénéficié des interventions d'urgence. Il s'agit notamment de l'assistance aux rescapés du génocide et plus particulièrement des orphelins et enfants responsables de famille. Dans ce cadre, le Gouvernement a créé un fonds de soutien aux rescapés du génocide, fond qui est alimenté par tous Rwandais et bienfaiteurs étrangers en vue de venir en aide à ces groupes vulnérables. Le recensement des rescapés du génocide et leurs besoins spécifiques a été réalisé.

Un des moyens majeurs de subvenir aux besoins immenses ressentis par la population dans cette période de reconstruction, a été d'initier des activités diversifiées génératrices des revenus et de soutenir les associations et les coopératives de petites et moyennes entreprises qui donnent des emplois au niveau de la population à la base.

Le Gouvernement s'est préoccupé de rélever l'économie du pays et des mesures ont été prises visant la bonne gestion des finances publiques et le développement, à savoir notamment la décentralisation du budget de l'Etat, la privatisation des entreprises publiques, la promotion des investissements, la restructuration de l'attribution des marchés publics et la création de l'office des recettes de l'Etat. Le secteur privé a eu une place prépondérante dans l'évolution de l'économie nationale.

En vue d'associer tous les Rwandais dans la gestion des affaires du pays, le Gouvernement a entamé des consultations politiques et des débats divers visant les perspectives de bâtir une société rwandaise plus unie et plus solidaire. Les thèmes abordés portent notamment sur l'unité et la réconciliation, la sécurité, la justice, le développement social et économique ainsi que la démocratie.

La mise en oeuvre de la plate-forme d'action mondiale pour la promotion de la femme s'inscrit donc dans cet enchaînement d'actions répondant aux défis exprimés dans le programme global du Gouvernement.

II.3. Rappel des principaux domaines des préoccupations de la Conférence de Beijing.

1. La persistance de la pauvreté, qui pèse de plus en plus sur les femmes;
2. L'accès inégal à l'éducation et à la formation et les disparités et insuffisances dans ce domaine;
3. L'accès inégal aux soins de santé et aux services sanitaires et les disparités et insuffisances dans ce domaine;
4. La violence à l'égard des femmes;
5. Les effets des conflits armés et autres sur les femmes, notamment celles qui vivent sous occupation étrangère;
6. L'inégalité face aux structures et politiques économiques, à toutes les formes d'activité de production et à l'accès aux ressources;
7. Le partage inégal du pouvoir et des responsabilités de décision à tous les niveaux;
8. L'insuffisance des mécanismes de promotion de la femme à tous les niveaux;
9. Le non respect des droits fondamentaux des femmes et les carences de la promotion et de la protection de ces droits;
10. Les images stéréotypées des femmes et l'inégalité de l'accès et de la participation à tous les systèmes de communication, en particulier les médias;

11. Les disparités entre les hommes et les femmes dans le domaine de la gestion des ressources naturelles et de la préservation de l'environnement;
12. La persistance de la discrimination à l'égard des petites filles et des violations de leurs droits fondamentaux.

II.4. Axes stratégiques développés au Rwanda

Eu égard à la situation particulière du pays et aux défis majeurs qui avaient été analysés dans le rapport national pour la quatrième conférence mondiale sur les femmes, les priorités d'actions ont été identifiées sur tous les 12 domaines.

Néanmoins certains aspects ont été groupés pour des raisons pratiques pour donner 9 points:

1. Le partage égalitaire du pouvoir et de responsabilités
2. La lutte contre la pauvreté
3. L'amélioration de l'accès de la femme aux services sociaux (éducation, santé, gestion de l'environnement, etc.)
4. La promotion de la paix et la lutte contre la violence faite aux femmes
5. Amélioration du statut juridique de la femme
6. La promotion de la femme à travers les médias
7. L'appui aux femmes dans les situations particulières
8. Le renforcement des mécanismes de promotion de la femme
9. La promotion, protection et développement de la petite fille

III. BILAN DES REALISATIONS PAR DOMAINE D'INTERVENTION

III. 1. LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

• Problématique

Le Rwanda vit dans une pauvreté structurelle dont les principales causes sont : l'exiguïté et l'épuisement des terres arables, la forte densité de la population avec de faibles ressources, l'insuffisance des ressources naturelles, l'enclavement . Cette pauvreté structurelle a été aggravée par le génocide, l'instabilité de la conjoncture économique mondiale, la persistance des problèmes de la dette extérieure, les programmes de l'ajustement structurel qui ne tiennent pas compte de la dimension sociale du développement, les troubles civils qui perturbent les systèmes économiques nationaux et régionaux, le fléau du sida qui emporte régulièrement les vies humaines et donc les forces productives...

En plus de cette pauvreté structurelle qui pèse sur l'ensemble de la population, la majorité des femmes qui pourtant constituent la majorité numérique de la population souffrent encore d'un manque d'autonomie économique, de l'inégalité de droits en matière de propriété foncière, de l'inégalité de droit à la succession, de l'inégalité d'accès à l'éducation et de la faible participation dans le processus de prise de décision.

Face à cette situation, les femmes ont adopté des stratégies de survie. Certaines se sont regroupées dans des associations pour développer des activités génératrices de revenus. Mais les aléas de la vie de chaque jour dissuadent toute velléité d'investissement surtout chez les femmes à tel point que les initiatives d'investissement restent réservées à une minorité d'hommes.

Si les efforts menés au Rwanda au lendemain de Beijing dans le domaine de lutte contre la féminisation de la pauvreté donne de l'espoir, ils sont confrontés à de multiples défis que le pays doit résoudre suite aux cumuls des séquelles de l'après guerre, massacres et génocide des années 1990-1994.

• Objectifs stratégiques et mesures proposées

Il avait été recommandé aux gouvernements, aux ONG, aux Institutions financières multilatérales et aux donateurs bilatéraux de :

1. Analyser les incidences des politiques et programmes existant dans une perspective égalitaire;
2. Elaborer des politiques et initier des programmes tenant compte de l'équité entre l'homme et la femme ;
3. Restructurer des dépenses publiques et cibler leur répartition , les critères d'équité entre l'homme et la femme
4. Réviser la législation et des pratiques administratives pour garantir l'accès de tous aux ressources économiques
5. Prendre des mesures adéquates pour garantir l'accès des femmes au crédit
6. Etudier les répercussions des programmes d'ajustement structurel afin d'en minimiser les effets négatifs sur les femmes.
7. Se mobiliser pour renforcer l'efficacité des programmes de lutte contre la pauvreté et en suivre l'exécution ;
8. Elaborer des stratégies nationales pour améliorer la situation des femmes dans les domaines de la santé, de l'éducation et des services sociaux.

• Priorités nationales

Renforcer le pouvoir économique de la femme

1. Initier des mécanismes permettant à la femme Rwandaise d'accéder au crédit et à l'épargne.
2. Instaurer un système de crédit adaptés aux conditions de la femme
3. Soutenir les initiatives économiques de la femme.

• Principales Réalisations

1. Tenue de la conférence panafricaine Genre, Paix et Développement où il a été analysé la situation de la femme et le rôle qu'elle doit jouer dans les politiques et programmes nationaux. Le plan d'action qui est sorti de cette conférence a été adopté et diffusé au niveau des Nations Unies.

Cette conférence a permis d'échanger sur les mesures permettant d'adopter et de renforcer les politiques macro-économiques et les stratégies de développement qui répondent aux attentes des femmes pauvres.

Des souhaits ont été émis en rapport avec la transformation pour le Rwanda des dettes commerciales multilatérales et bilatérales en fonds à octroyer aux femmes, en particulier les femmes pauvres.

Il a été proposé que soit restructurée et orientée l'allocation des dépenses publiques vers la promotion des opportunités économiques pour les femmes et l'égalité d'opportunités d'accès aux ressources de production.

2. Elaboration des politiques et stratégies sectorielles du Ministère du Genre et de la Promotion de la Femme visant la promotion de la femme.
3. Création d'un fonds communal d'Appui à l'auto-Promotion des femmes. L'initiative fut lancée à l'occasion de la Journée internationale de la femme en 1997 avec pour thème la promotion économique de la femme. Ce Fonds a été créé dans toutes les commune du pays, seulement 40 communes de 12 préfectures du pays ont reçu un appui financier d'un montant de 4.000.000 Frw chacune soit un total de 128.000.000Frw, soit environ 365,714\$ USA.
4. Un fonds appelé Fepêtre Spéciale d'une enveloppe de 1,500.000\$ USA a aussi contribué au renforcement du fond communal.
5. Appui financier aux activités génératrices de revenus initiées par les femmes.
6. Resserrement des liens entre les établissements bancaires et les établissements de prêt non classiques afin de faciliter l'accès des femmes au crédit.
7. Ouverture d'un fonds de Garantie à la banque commerciale de 60.000.000Frw, équivalent à 171,428\$ USA.
8. Soutien des institutions de micro-finances (Coopérative d'Épargne et crédit, fonds de Garantie dans COOPEDU, Banque Populaire).
9. Etude des répercussions des programmes d'ajustement structurel afin d'en minimiser les effets négatifs sur les femmes (Etude sur le profil de la pauvreté au Rwanda.)
10. Réalisation de la conférence internationale sur la MICRO-FINANCE.
11. Elaboration d'un projet de lutte contre la pauvreté et son implantation dans les préfectures les plus touchées selon le profil de la pauvreté au Rwanda. Les bénéficiaires de ce projet sont de l'ordre de 24.000. familles pauvres.
12. Formation en gestion de l'épargne et crédit et des micro-entreprise par les Organisations membres de Pro-Femmes, professionnelles dans l'entrepreneuriat féminin.
13. Renforcement du Collectif de Promotion de la femme réunissant 35 organisations des femmes avec élaboration d'un Programme Commun Campagne Action pour la Paix où la lutte contre la pauvreté est une action prioritaire.

14. **Elaboration d'un programme de lutte contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté par les organisations membres du collectif CCOAIB**
15. **Octroi des crédits dans les groupes de solidarités et groupements des femmes à 2000 clients pour un montant de 200.000.000 de Frw, équivalent à 571,428 USA**
16. **Obtention du prix de promotion de la femme rural**
17. **L'abri étant un problème majeur de pauvreté, un vaste programme de construction des logements a été appuyé tant en milieu rural qu'en milieu urbain spécialement pour les groupes défavorisés.**
18. **Des initiatives ébauchant le renforcement institutionnel ont été menées dans le sens de disponibiliser les moyens financiers et ressources humaines pour la bonne marche des programmes de lutte contre la pauvreté.**

• **Contraintes**

La pauvreté est la plus grave des contraintes que connaît la population rwandaise en général et la population féminine en particulier. Le profil de la pauvreté est essentiellement illustrée par les conditions de vie des femmes qui représentent plus de 54% de la population avec 70% des ménages Rwandais vivant sous le seuil de la pauvreté. Malgré la bonne volonté du gouvernement, des Agences bilatérales, multilatérales et Organisations non gouvernementales de lutter contre la pauvreté, la situation reste alarmante:

- L'incidence de la pauvreté est 4 fois plus importante en zone rurale qu'en zone urbaine (41% contre 11%)
- Les sources de revenus des ménages pauvres reposent à 70% sur la production et les salaires agricoles contre 52% pour les ménages non pauvres.
- Les dépenses pour l'alimentation représentent 88% pour les pauvres contre 74% pour les non pauvres.

Parmi les contraintes structurelles profondes que connaît le Rwanda, l'une des plus graves est la pauvreté chronique. Celle-ci s'est empirée avec les effets du génocide qu'a connu le pays en Avril 1994 avec l'émergence de catégories plus nombreuses des vulnérables.

Dans cette réalité d'après génocide s'ajoutent:

- Le manque de terres arables suite à l'épuisement des sols,
 - Un accès réduit à l'emploi rémunérateur pour les familles dont la production propre ne couvre pas les besoins alimentaires et donc à des revenus monétaires permettant d'acheter les aliments complémentaires
 - La croissance démographique qui ne va pas de pair avec la croissance de la population,
 - Le manque de gros bétail ou de petits animaux comme source alimentaire mais aussi comme facteur de fertilisation des terres.
 - Il y a un défi de fournir à la population rurale une infrastructure adéquate
 - Un tissu industriel déficient et une très faible urbanisation avec peu de stimulation du secteur informel.
 - La réhabilitation des services de base affectés par la destruction,
 - Le manque des technologies et techniques appropriées de travail.
- Le système de l'habitat qui a été tout à refaire étant donné que le nombre des personnes à charge a augmenté. Toutes ces variables sont des freins aux stratégies de lutte contre la pauvreté en général et la féminisation de la pauvreté en particulier.

• **Perspectives**

L'effort de lutte contre la féminisation de la pauvreté doit se poursuivre en mettant l'accent sur la mise en place d'un cadre organique et fonctionnel de concertation des actions découlant des stratégies suivantes:

- * Produire une base de données qui centralise les informations sur la pauvreté en général et la pauvreté de la femme en particulier
- * Elaborer des politiques et programmes conformément aux mesures proposées dans le plan d'actions de Beijing et adoptées par les Gouvernements
- * Faire participer les femmes aux choix et à la priorisation des programmes qui développent leurs capacités d'accès aux ressources et à leur contrôle.
- * Créer des Réseaux locaux, régionaux et internationaux d'échange des biens et services.
- * Introduire des techniques et technologies de production et d'allègement des tâches de la femme
- * Disponibiliser des fonds rotatifs et un système d'éducation à l'épargne et crédits.
- * Stimuler la création des mutuelles pour baser l'entrepreneuriat féminin sur la solidarité et la complémentarité.

III.2. L'ACCES A L'EDUCATION ET FORMATION

• Problématique

En 1995, tandis que s'achevait la Conférence de Beijing, et que les autres pays rentraient avec la résolution de mettre rapidement en exécution les 12 recommandations qui venaient d'être identifiées comme prioritaire, le Rwanda pensait encore les meurtrissures du génocide et de la guerre. Dans tous les domaines, le pays faisait face à des urgences et à la réhabilitation.

Dans le secteur de l'éducation comme dans tous les autres, les écoles avaient été détruites ou gravement endommagées, il fallait les réhabiliter ou les reconstruire. Le personnel enseignant qui avait été tué ou exilé devait être remplacé à la hâte et souvent par des non-qualifiés. Des centaines de milliers d'enfants vivaient avec ou sans leurs parents dans les centres de déplacés ou les camps de réfugiés. Trop d'orphelins vivaient dans les centres d'accueil. Face aux problèmes de survie, l'enseignement ne représentait pas encore une priorité pour les parents et les enfants.

Par ailleurs, l'analphabétisme touche encore un pourcentage trop élevé de Rwandais. Une enquête socio-démographique menée en 1996 a montré que le taux global d'analphabétisme était de 47,3 % avec des disparités régionales, mais ce taux est plus élevé chez les femmes puisqu'à elles seules, elles représentent 53,7 % et ce taux est encore plus élevé en milieu rural.

Pourtant, dès que la sécurité a commencé à être rétablie dans la plupart des préfectures et malgré les nombreux actes de sabotage et de terrorisme, le gouvernement, avec l'aide de la communauté internationale et de la société civile a hardiment entrepris des actions visant la revitalisation du système éducatif et de formations

• Objectifs stratégiques et mesures proposées

Les gouvernements, les ONGs, les organisations internationales, et les donateurs, les Institutions éducatives et les collectivités devaient:

1. Assurer, d'ici à l'an 2000, l'accès de tous à l'enseignement de base et permettre à 80% au moins des enfants d'âge scolaire d'achever leurs études primaires;
2. Assurer aux filles et aux garçons un accès égal à l'enseignement primaire et secondaire d'ici à l'an 2005 et généraliser l'enseignement primaire avant l'an 2015;
3. Réduire au moins de moitié par rapport au niveau de 1990 le taux d'analphabétisme féminin, en particulier chez les femmes vivant dans les zones rurales, migrantes, les réfugiées, les femmes déplacées dans leur propre pays et les femmes handicapées;

4. Mettre au point des systèmes d'enseignement et de formation non discriminatoires, y compris pour la formation professionnelle, notamment dans les domaines scientifique et technique.
5. Maintenir à son niveau actuel ou accroître le montant des ressources allouées à l'éducation dans les programmes d'ajustement structurel et de redressement économique.
6. Soutenir les garderies d'enfants et autres services;
7. Concevoir des systèmes d'enseignement et de formation et des programmes souples afin de permettre aux femmes de recevoir une éducation à tout âge

• **Priorités nationales**

Améliorer l'accès des filles à l'éducation de base et réduire le taux d'abandon au niveau du primaire.

1. Informer, former et sensibiliser les enfants, les parents, et les enseignants sur la promotion du concept genre dans la société rwandaise
2. Mener des campagnes de mobilisation et de sensibilisation de la population rwandaise et à tous les niveaux.

Réduire par le biais de l'alphabétisation fonctionnelle l'analphabétisme dont le taux est très élevé chez les femmes.

1. Mener des campagnes de mobilisation et de sensibilisation de la population rwandaise et à tous les niveaux.
2. Préparer des programmes multisectoriels adaptés aux besoins exprimés par la population et mobiliser des ressources nécessaires pour leur mise en oeuvre et pour renforcer des structures d'alphabétisation fonctionnelle existantes

• **Principales réalisations**

Avant d'aborder l'aspect relatif aux priorités nationales en matière de formation et éducation, le Rwanda s'est attelé aux actions suivantes:

- La réhabilitation des infrastructures scolaires,
- La mobilisation des ressources pour l'éducation,
- L'élaboration d'une politique de l'éducation,
- La réforme des programmes,
- La mise en place de nouvelles institutions de formation notamment au niveau supérieur et technique.

On peut considérer l'année 1996 comme celle du véritable démarrage avec l'ouverture de quelques 1.880 écoles primaires ayant un effectif de 1.017.468 élèves dont 49,8 % de filles. Le taux brut de 80 % était atteint. Cette même année scolaire 19.194 élèves entraient au secondaire et enfin l'Université Nationale du Rwanda UNR réouvrait ses portes avec 4.178 dont 1146 filles.

Les progrès ont continué dans tous les domaines de l'éducation.

1. Au niveau de l'égalité de chances d'accès à l'éducation.

- La Constitution reconnaît explicitement l'égalité des sexes dans tous les domaines y compris l'éducation (art.6...)
- Le Rwanda a ratifié sans aucune réserve le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

- La politique éducative du Rwanda stipule comme principale orientation éducative la scolarisation maximale des enfants Rwandais à tous les niveaux et dans le strict respect du principe d'équité.

Reconnaissant que jadis les filles ont bénéficié de moins de chances que les garçons en matière de scolarisation, la conférence Nationale sur la Politique et Planification de l'éducation au Rwanda a recommandé que « la société prenne conscience des nouveaux rôles de la femme dans le développement du pays » et par conséquent s'attelle non seulement à augmenter leurs possibilités d'accéder à l'instruction, mais aussi à faciliter leur participation par des mesures correctives appropriées.

A côté de cette volonté politique manifeste, les actions spécifiques ont été posées.

Au niveau du primaire et du secondaire, les différences entre filles et garçons sont pratiquement insignifiantes. En effet en l'année scolaire 1998-1999 la situation se présente comme suit :

Inscriptions

	Garçons	Filles
Primaire	635.765	634.968
Secondaire	30.072	30.923
Secondaire	14.980	14.863
Résultats aux examens de fin d'études		
Fin primaire 1998	54 %	48%
Fin secondaire 1998	52,17 %	47,83%

Par contre au niveau de l'enseignement technique supérieur et universitaire les différences sont encore énormes et particulièrement dans certaines filières techniques et sections traditionnellement réservés aux hommes.

Le taux d'abandon a régressé mais avoisine encore les 20 % qui concernent surtout les filles à cause de la situation socio-économique difficile des familles. Toutefois des efforts continuent à être fournis pour corriger cette situation : des aides financières et matérielles sont accordées aux élèves pauvres, un fond spécial a été créé et entre autres activités aide les élèves et étudiants rescapés du génocide à payer leurs études.

Enfin des ONG internationales et locales ne cessent d'œuvrer en faveur de l'égalité de chances d'accès à l'école par des conseils et le soutien aux vulnérables.

Les adolescentes enceintes et, les jeunes mères pouvant désormais continuer leurs études. Malheureusement, le pays ne dispose pas encore de moyens de payer les crèches et garderies pour les jeunes enfants. Cela reste encore du ressort des familles.

Il n'y a plus de limite supérieur d'âge pour commencer les études et un nombre de plus en plus élevé d'adultes accèdent à l'enseignement dans les limites imposées par les disponibilités locales.

2. Lutter contre l'analphabétisme

L'éradication de l'analphabétisme a été un souci important pour le gouvernement et la société civile (ONG et confessions religieuses) . Pour cela il fallait cibler les priorités dans ce domaines, à savoir: les femmes et les zones rurales: Ce même souci était partagé par la communauté internationale qui, à travers les aides bilatérales et multilatérales a soutenu cet effort d'éradication de l'analphabétisme.

Ainsi, dès 1996, 50 CCDFP (Centres Communaux de Développement et de Formation Professionnelle) ont été réhabilités et 150 alphabétiseurs ont été formés. 3,5 % du budget de l'éducation est consacré à l'alphabétisation.

Les ONG locales et les confessions religieuses ont également beaucoup contribué à l'alphabétisation des Rwandais et en particulier des femmes.

3. La promotion de l'enseignement technique

Cet enseignement n'a pas drainé un grand nombre de jeunes filles et femmes sauf les techniques dites « féminines » à savoir la coupe et couture, le secrétariat et les sciences infirmières.

Quant aux autres écoles techniques, un léger progrès est en cours. En 1998, on enregistre comme suit la présence des filles par rapport aux garçons.

Répartition des étudiants dans l'enseignement technique par sexe.

	G	%	F %	%	TOTAL
Enseignement technique général	1232	85,3	212	14,6	1444
Agro-vétérinaire	767	62,3	463	37,6	1230
Commerce et comptabilité et secrétariat	417	40,3	620	59,7	1.037
Infirmières	324	22,7	797	77,3	1.031
TOTAL	2.740		2.092		4.742

Comme on le constate, l'enseignement technique général n'enregistre encore que 14,6 % de filles alors que les sections commerce et comptabilité, secrétariat et infirmière en enregistre respectivement 59,7% et 77,3%. Une percée assez remarquable des filles se montre au niveau de la formation en agro-vétérinaire qui canalise actuellement 37,6 % de l'effectif:

Ces progrès, somme toute assez importants compte tenu du contexte dans lequel est venu le pays s'expliquent par:

- Des campagnes d'encouragement menés notamment par les médias, les manifestations populaires et les actions positives d'appui des ONG locales.
- Des possibilités d'emplois plus favorables aux femmes techniciennes qui inspirent plus de confiance et favorisent un afflux de clients.
- Des domaines techniques qui exigent dorénavant moins la force physique que l'habileté manuelle et la minutie.

Les progrès réalisés dans ce domaine laissent présager une progression continue vers l'égalisation des sexes dans le domaine technique.

De toute façon, actuellement, les possibilités d'emploi dans le secteur agricole sont presque inexistantes. Aussi, les jeunes, y compris les femmes, seront obligés de chercher l'emploi dans les secteurs non-agricoles. Or les domaines dits « féminins » sont en voie de saturation ou n'offrent plus de débouchés intéressants.

Pour pouvoir s'insérer sur le marché du travail et participer au développement du pays et assurer sa propre survie, les femmes devront aussi s'orienter vers les métiers d'avenir. Les Rwandaïses en sont conscientes.

4. Promotion de l'approche genre au niveau de l'enseignement supérieur

Les progrès se font vers l'égalisation des sexes même s'ils sont encore lents. On peut quand même signaler que en 1994 - 1995 sur 2.114 étudiants de l'Université Nationale du Rwanda (UNR), 706 étaient de sexe féminin soit 33,3 %, tandis qu'en 1998, elles sont 1142 sur 3406 soit 33,5%

Si en pourcentage on ne remarque pas de progrès, en termes de chiffres absolus, la participation de la femme a augmenté.

Depuis 1997, de nouveaux Instituts Supérieurs ont ouvert leurs portes et ont permis d'absorber un nombre important de femmes.

Ainsi le KHI « Kigali Health Institute » compte en 1998-99, 58 filles sur 138 étudiants, soit 42 % de l'effectif, le KIST « Kigali Institute of Science and Technology » en compte encore seulement 11%;

ISAE « Institut Supérieur d'Agriculture et Elevage » 10,3 % et enfin le KIE (Kigali Institute of Education) en totalise 107/300, soit 35%. Quant à l'Institut Supérieur des Finances Publiques ISFP; les proportions filles et garçons sont passées de 27; 6% à son ouverture au cours de l'année académique 1995-96 à 24,3% l'année suivante puis à 32,7 % et actuellement elles représentent 45,7%.

On notera également depuis 1997, l'ouverture d'Universités privées à Kigali, la capitale. Ces universités fonctionnent aussi le soir et les femmes ont l'avantage de les fréquenter en dehors de leurs travaux quotidiens.

En effet, beaucoup de femmes avaient du mal à continuer les études à l'UNR (Université Nationale du Rwanda) situé à Butare à 135 km de la capitale. D'autres hésitaient à perdre un emploi pour se consacrer exclusivement aux études.

Ce problème est désormais résolu, du moins pour les habitants de la capitale.

Ainsi, 3 universités privées totalisent 1730 étudiants du jour et du soir, sur lesquels 792 sont des femmes soit 45,7%.

Pour résoudre l'épineux problème des professeurs du supérieur et des ressources humaines hautement qualifiées, le pays a recours à deux solutions importantes:

- Envoyer un grand nombre de jeunes assistants en formation pour le 3^{ème} cycle et le doctorat,
- ouvrir des formations de 3^{ème} cycle dans le pays.

Dans ce domaine, des mesures incitatives sont prises pour que la femme profite également de ces efforts.

- Les jeunes filles et femmes capables et désireuses de préparer un 3^{ème} cycle ou un doctorat, ne sont pas soumises à l'obligation d'accomplir les années réglementaires de service d'assistant, ceci afin de parer au besoin parfois pressant de se marier avant d'être considérée comme « vieille fille » et parfois au refus plus ou moins explicite des maris.

- Les jeunes mères qui vont continuer leurs études post-universitaires à l'étranger sont autorisées à emmener un enfant en bas âge.

- Au sein de la Commission Nationale d'octroi de bourses d'études, participe un membre permanent du FAWE (FORUM FOR AFRICAN WOMEN EDUCATIONALIST) qui est chargée de présenter particulièrement les dossiers des candidates de sexe féminin afin de veiller à ce que 50% des bourses leur soit accordés.

Par exemple sur 424 boursiers du Rwanda actuellement en formation d'ingénieurs en Inde, 91 sont de filles soit 21,4% . Si le record de 50 % n'est pas atteint, c'est uniquement faute de candidates.

Parmi les candidats en formation de 3^{ème} cycle, seulement 9 sont des femmes ou des jeunes filles.

5. Ouverture des écoles d'excellence d'éducation de la fille et institutionnalisation du « PRIX AGATA UWIRINGIYIMANA » pour la promotion de l'éducation de la fille

6. Adaptation des curricula

Les curricula d'enseignement sont désormais enrichis et améliorés quant à leur contenu notamment en ce qui concerne l'éducation en matière de population . Le gouvernement a également décidé de se doter des moyens pour améliorer le matériel didactique et l'accès aux manuels scolaires.

7. Le développement du système d'éducation non-formelle

Il est réalisé surtout par le ministère ayant la jeunesse dans ses attributions à travers les Centres de Formation pour Jeunes . Cependant les filières qui sont suivies dans ces centres sont encore peu attractifs pour les filles. Il s'agit de mécanique, conduite des poids lourds, électricité etc...

Le nombre de filles qui s'y inscrivent est très limité. Depuis 1987 à décembre 1988, les lauréates des formations en mécanique et conducteurs de poids lourds sont respectivement de 36/203 et 4/209 soit respectivement 17 et 1,9%. Par contre, les ONG locales surtout féminines organisent ce type de formation en faveur de leurs bénéficiaires mais elles aussi se contentent souvent de filières traditionnelles, à savoir : la couture, le petit élevage, l'agriculture, la cuisine etc... Les ONG Internationales et la coopération bi et multilatérales ont apporté une grande contribution par leur appui financier et leur matériel à ces formations.

• Contraintes

a) Nous avons signalé le contraste d'après guerre- génocide dans lequel vivait le pays au moment de la conférence.

Ainsi, tandis que les autres pays faisaient des avancées pour se rapprocher des objectifs de Beijing, le Rwanda s'attelait à la reconstruction non seulement des infrastructures mais également du capital humain et social qui venait d'être violemment et profondément détruit.

b) Malgré d'énormes progrès réalisés dans le sens de s'adapter au monde moderne, la culture freine encore la pleine participation des femmes aux chances d'une éducation poussée.

c) Les ressources très limitées du pays et les priorités les unes plus importantes que les autres font que :

- le nombre de places dans les écoles est trop limité;
- les enseignants et particulièrement les enseignants qualifiés sont insuffisants 51% des enseignants du primaire sont sous-qualifiés; manque de matériel didactique.
- seulement 16 % des élèves qui terminent le primaire entrent au secondaire dans une école publique et 10 % dans une école privée et de ces derniers seuls 30% ont accès au supérieur et à l'université;
- La pauvreté des ménages prive certains enfants de la possibilité de fréquenter l'école.

• Perspectives

La politique éducative obéira désormais à des impératifs de 4 ordres, à savoir:

- Le développement politique de la communauté nationale dans la liberté et la démocratie ;
- Le développement économique du pays par la reconstitution des réseaux de professionnels compétents, par la formation et la valorisation de toutes les ressources humaines au service de tous les secteurs de l'économie nationale dans le contexte d'une croissance auto-entretenue et d'une modernisation soutenue par une élévation constante de la culture scientifique et technologique.
- Le développement social par le renforcement de la cohésion nationale autour des valeurs fondamentales de paix, de justice et de solidarité.
- Le développement culturel dans l'approfondissement de l'identité nationale et l'ouverture à l'Afrique et au monde.

Dans le cadre des orientations générales, les objectifs à chaque sous secteur sont définis en s'articulant sur deux axes principaux:

- L'accroissement de l'accès à l'éducation dans le souci d'équité;
- L'amélioration de la qualité des enseignements et des apprentissages pour une formation efficace des ressources humaines.
- Le sous-secteur pré-scolaire: sans être une priorité, il sera renforcé sur le plan institutionnel et par l'ouverture de 12 classes publiques pilotes.

- Le sous-secteur primaire visera l'objectif de scolarisation universelle en 2005 avec l'objectif intermédiaire de 80% en l'an 2000.
- En vue d'améliorer la qualité de cet enseignement, 12 écoles normales seront ouvertes et renforcées et 14.000 enseignants seront mis à niveau, par une formation continue.
- Le sous-secteur secondaire et pédagogique : le taux de transition du primaire au secondaire devra passer de 16 % à 40 % en l'an 2005 avec un taux intermédiaire de 30% en l'an 2000. La proportion d'élèves accueillis dans les écoles privées sera maintenue en augmentation
- Le sous-secteur technique et professionnel: 26 nouveaux établissements seront ouverts d'ici l'an 2000 et l'enseignement technique devra s'adapter au marché du travail.
- En ce qui concerne la formation professionnelle, il est envisagé de rendre disponible 30 CFJ (Centre de Formation des jeunes) pour offrir 6.000 places aux jeunes.
- Dans le domaine de l'enseignement supérieur, la priorité ira à l'attention particulière accordée aux filles pour augmenter leurs proportions dans l'enseignement supérieur.

III. 3. LA FEMME ET LA SANTÉ

• Problématique

Nul n'ignore qu'il est indispensable que la femme jouisse au même titre que l'homme d'un bon état de santé pour qu'elle puisse jouer son rôle dans les différents domaines de la vie publique et privée. De plus on sait que la santé, quoiqu'ayant un fondement biologique, est déterminée par le contexte social, politique et économique tant au niveau national qu'au niveau international.

Au Rwanda la Conférence de Beijing s'est tenue au lendemain de l'arrêt du génocide où le secteur de la santé était presque totalement détruit : les infrastructures dévastées, le matériel médical volé ou détruit, le personnel soignant ou de soutien insuffisant voire même inexistant dans certaines régions. Le secteur de la santé souffrait d'une insuffisance d'infrastructures sanitaires, de la pénurie des soins et des médicaments en quantité et en qualité.

Par ailleurs, les femmes bénéficient moins par rapport aux hommes des services existants à cause de l'ignorance de la femme ou à cause de leur inaccessibilité géographique ou financière de ces services. Les programmes spécifiques aux besoins de santé de la femme sont insuffisants ou financièrement inaccessibles.

• Objectifs stratégiques et mesures proposées

Les gouvernements en collaboration avec le système des Nations Unies, les corps médical, les Instituts de recherche, les ONG, les médias et autres, devaient:

1. Elaborer et mettre en oeuvre des programmes de santé tenant compte des besoins spécifiques des femmes;
2. Veiller à ce que le coût des soins de santé primaires soit abordable;
3. Accorder une attention particulière aux besoins des fillettes;
4. Veiller à ce que les femmes soient associées aux décisions qui concernent le VIH/SIDA et autres maladies sexuellement transmissibles: favoriser la mise au point de stratégies visant à les protéger de ces maladies et mettre à leur disposition des services de prévention abordables;
5. Promouvoir la recherche sur la santé des femmes, accroître le nombre de femmes occupant des postes de responsabilité dans le secteur de la santé, faciliter la collecte et la diffusion des données disponibles et des résultats de la recherche sur la santé des femmes;
6. Augmenter le montant des ressources allouées aux services sociaux et services de santé.

• Priorités nationales

1. **Elargir l'accès des femmes tout au long de leur vie à des soins de santé, à l'information et à des services connexes adaptés, abordables et de bonne qualité notamment :**

- en renforçant les capacités du personnel de santé en qualité et en quantité par la formation en cours d'emploi, par l'éducation formelle et par la formation des auxiliaires de santé ;
- en encourageant la société civile dans l'amélioration de la santé maternelle et infantile
- en accélérant la participation communautaire dans la prise en charge des problèmes de santé reproductive et en veillant à ce que les femmes soient activement associées dans la prise de décision et dans la gestion de ces problèmes
- en instaurant un système de prise en charge des soins de santé primaires par l'assurance maladie

2. **Lancer des initiatives tenant compte des besoins des femmes et des hommes face aux maladies sexuellement transmissibles, au VIH/SIDA et aux autres problèmes de santé se rapportant à la sexualité et à la procréation.**

- Evaluer les initiatives existantes en matière de lutte contre les MST et le VIH/SIDA et mettre en place des mécanismes de suivi et d'évaluation.
- Intégrer la prise en charge des problèmes de santé reproductive dans les activités de consultation existantes
- Encourager la mise en place des centres d'animation des jeunes en intégrant la prise en charge des problèmes de santé reproductive
- Elaborer une politique d'IEC adaptée en matière de sexualité et de santé reproductive à l'intention des jeunes.

• Principales réalisations

1. **L'élaboration des politiques relatives à la santé et la relance des programmes d'amélioration de la santé**

- La mise en place de la politique nationale en matière de santé et promotion des soins de santé axée sur les soins de santé primaires, la participation communautaire, la décentralisation des services de santé, le développement des ressources humaines, le développement du secteur pharmaceutique, la recherche en matière de santé, la collaboration intersectorielle et le renforcement de l'information sanitaire.
- Elaboration du projet de District, unité opérationnelle du système National de santé
- Elaboration de la politique nationale et plan national d'action de nutrition
- Elaboration de la politique nationale en matière de santé mentale
- Relance des programmes et projets de santé : Programme National de Lutte contre le SIDA (PNLS), Programme Alimentaire Nutritionnel, Programme d'accélération des soins de santé primaires, Programme élargi de vaccination, Projet population, Centre National de Traumatisme.

Dans cette tâche de faire accéder la femme aux soins de santé, le Gouvernement a été épaulé par les ONGs nationales et internationales qui ont lancé des programmes et activités visant notamment la réinsertion sociale des enfants en difficulté, l'appui psycho social des femmes rescapées du génocide, l'amélioration de la situation sanitaire des veuves et autres femmes victimes du génocide, prise en charge des veuves du génocide traumatisées.

2. **La réhabilitation et la construction des infrastructures sanitaires**

Actuellement on se réjouit de constater que les trois hôpitaux de référence et 29 hôpitaux de Districts sur 30 sont fonctionnels et assurent 88% des soins révolus aux hôpitaux dans l'ensemble et 323 Centres de santé et Dispensaires sont également fonctionnels contre 257 de 1998 et assurent 84% des activités prévues.

Des ONGs nationales ont également menées des actions dans ce cadre. En effet, trois associations de Pro-femmes twese hamwe ont construit respectivement une infirmerie, un dispensaire et un centre nutritionnel. Trois autres associations ont mis en place des services de soins de santé primaire dans les quartiers populaires de Kigali à des tarifs préférentiels.

3. Le développement des ressources humaines

Le Gouvernement s'est attelé à assurer la formation en cours d'emploi, la formation informelle et la formation formelle à toutes les catégories de son personnel de santé. Les grands acquis sont les suivants :

- 400 auxiliaires de santé ont été formés en 1995 et 1996,
- En 1997, il a été mis en place l'Institut supérieur de santé qui compte actuellement 262 étudiants.
Il est organisé en 6 sections dont la santé mentale et la section des sages femmes.
- Depuis 1998, il a été mis en place la formation des médecins spécialisés notamment en gynécologie-obstétrique et en pédiatrie. On compte déjà 24 diplômés.
- Depuis 1995, 6.762 animateurs de santé ont été déjà formés sur 9.000 prévus soit 1 animateur par cellule
- Depuis 1995, l'Université Nationale du Rwanda a déjà formé 53 médecins.

3. La mise en place d'un programme spécifique de santé maternelle et infantile

Ce programme a pour objectifs d'améliorer la couverture et la qualité des consultations prénuptiales, prénatales et postnatales; les conditions d'accouchement à domicile; l'accessibilité et la qualité des services de planification familiale et la prise en charge sanitaire des enfants.

5. La mise en place d'un système d'assurance de santé

- La mise en place d'une nouvelle approche d'amélioration des services assurance qualité
- Initiation d'un système de paiement mutuelle communautaire dans 3 districts pilotes
- Mise en place de la participation communautaire par le biais de la représentation de la population au sein des comités de gestion.
- Mise en place en collaboration avec les assurances locales d'un système d'assurance maladie pour les fonctionnaires de l'Etat et d'autres personnes qui le désirent.

Dans le cadre de lutte contre les maladies sexuellement transmissibles et le SIDA/VIH, les activités suivantes ont été réalisées.

- Le programme National de Lutte contre le SIDA a été établi pour réduire la morbidité et la mortalité dues à l'infection au VIH. Ce programme cherche à diminuer la transmission du VIH/SIDA, à en surveiller la prévalence, à améliorer les soins aux séropositifs et en particulier à coordonner et superviser les activités des différents agents impliqués dans la lutte contre le SIDA.

La principale stratégie du PNLS et de ses partenaires est la prévention. Une stratégie d'information, éducation et communication a été élaborée pour une meilleure harmonisation des messages et d'approche. Le programme favorise le dépistage précoce et le traitement des MST par :

- le renforcement des capacités et la décentralisation des activités vers les régions sanitaires qui élaborent leurs plans d'action ;
- la mise sur pied d'un laboratoire de référence pour les infections à rétrovirus à Kigali ;
- la promotion d'une approche multisectorielle de lutte contre les MST et le SIDA au Rwanda ; sensibilisation des différentes couches de la population sur l'ampleur du SIDA, la mise sur pied d'un comité national de lutte contre le SIDA, l'appui technique aux initiatives menées par d'autres partenaires et mise sur pied d'un fonds social destiné à appuyer les initiatives de lutte contre le SIDA.

- Dans le domaine de la prise en charge des malades, un effort a été fait pour disponibiliser les médicaments contre les infections opportunistes et les maladies sexuellement transmissibles. Les antirétroviraux sont actuellement disponibles au RWANDA.

Sur le plan régional, le RWANDA assure le secrétariat chargé de coordonner l'initiative des Pays des Grands-Lacs dans la lutte contre le SIDA.

Dans cette tâche de lutte contre les MST et le SIDA, le Gouvernement est épaulé par le collectif des femmes PROFEMMES TWESE HAMWE regroupant 35 associations et dont 51.4% oeuvrent dans le domaine de la santé. Les principales actions menées dans la lutte contre le SIDA et les MST s'articulent autour de 4 axes : l'information, la sensibilisation, la formation et la vulgarisation des méthodes de prévention du SIDA et des MST.

• Contraintes et perspectives

Le Rwanda a fait d'énormes efforts ces dernières années au niveau de la réhabilitation du secteur de la santé. Toutefois, il se heurte encore en général aux problèmes d'insuffisance d'infrastructures sanitaires et des programmes spécifiques à l'amélioration de la santé de la femme.

Ainsi il faudra développer des services spécifiques en rapport avec la sexualité et la procréation. Dans ses perspectives, le Ministère de la santé envisage de renforcer les activités d'information sur le VIH / SIDA auprès de toutes les couches de la population surtout les femmes, les filles et les jeunes. Le soutien aux initiatives visant l'amélioration de la santé sera poursuivi.

III.4. LA VIOLENCE A L'EGARD DE LA FEMME

• Problématique

On entend par violence tout acte causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances sexuelles, physiques ou psychologiques y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de la liberté que cela soit dans la vie publique ou privée. Ces actes, qu'ils se produisent au sein de la famille, de la communauté, perpétrés ou tolérés par l'Etat, suscitent la peur et l'insécurité dans la vie des femmes et contrecarrent leur participation au processus de développement social, politique et économique et les empêchent de jouir de leurs droits et libertés.

Au Rwanda, il est reconnu que les femmes de tout âge et de toutes les catégories sociales subissent régulièrement des actes de violence.

Les petites filles de 0 à 5 ans subissent des violences de la part des employés des maisons, des membres de leurs familles, ou des étrangers. D'autres sont maltraitées par les filles de ménage. Certaines filles nées suite aux actes de viol sont refusés d'affection par leurs mères. Certaines petites filles ont assisté à des scènes de violence ou ont subi des coups, de blessures ou des viols.

Les petites filles d'âge scolaire (6-12 ans) sont exploitées sexuellement et économiquement. Elles subissent quelquefois de mauvais traitements de la part des enseignants ou de leurs collègues. Certaines sont violées par les employés de maisons ou par les membres de leurs familles.

Les adolescentes, qu'elles soient de la rue, de l'école, orphelines ou vivant en famille d'accueil, qu'elles soient filles de ménage, filles-mères, prostituées ou employées de bureau, elles sont exposées à plusieurs formes de violences : viol, harcèlement sexuel, abus sexuels, mariages forcés et précoces, trafic sexuel et proxénétisme, exploitation économique etc.

Les femmes célibataires, mariées ou veuves vivent différentes sortes de violences que cela soit au sein de leurs foyers ou dans la communauté : harcèlement sexuel, coups et blessures, grossesses forcées, torture, abandon social, etc.

La plupart des femmes de toutes ces catégories ont été violées systématiquement, parfois avec des objets pointus et/ou tranchants, certaines ont été contraintes de vivre avec les génocidaires et leur faire des enfants, d'autres ont été mutilées de leurs organes sexuels.

Tous ces actes de violences sont lourds de conséquences physiques, psychologiques et sociales sur les femmes et les filles. Plusieurs d'entre elles sont traumatisées, d'autres attrapent les MST et le SIDA. En général, les femmes ont été humiliées et vivent dans la désolation ou développent des pathologies diverses.

Les femmes violentées se heurtent par ailleurs à des barrières socio-culturelles. En effet, la sexualité reste tabou pour la majorité des Rwandais en l'occurrence les femmes. Très peu d'entre elles dénoncent ou poursuivent en justice les malfaiteurs, soit par ignorance des procédures ou des lois, d'autres considèrent ces violences comme tabou.

Face à cette situation, les services de santé s'avèrent insuffisants et inadaptés aux problèmes spécifiques des femmes violées. Aussi, la majorité de ces dernières n'ont pas de possibilités économiques pour accéder aux médicaments et aux services existants.

• Objectifs stratégiques et mesures proposées

Les gouvernements, les employeurs, les ONG et autres devaient :

1. Condamner la violence à l'égard des femmes et ne pas invoquer de considération de coutumes, de traditions ou de religion pour se soustraire à l'obligation de l'éliminer;
2. Adopter des mesures visant à modifier les comportements sociaux et culturels des hommes et des femmes;
3. Fournir aux victimes de la violence des structures d'accueil et des secours et réserver des fonds suffisants à cette fin;
4. Aider les femmes victimes de la violence liée à la prostitution et à la traite;
5. Envisager de ratifier et d'appliquer les conventions internationales sur la traite des être humains et l'esclavage.
6. Concevoir des programmes et mettre en place des procédures visant à éliminer le harcèlement sexuel et les autres formes de violence dans les établissements d'enseignement, les lieux de travail et partout ailleurs;
7. Soutenir la recherche sur la violence à l'égard des femmes, encourager les médias à étudier les effets des stéréotypes sexuels et à prendre des mesures pour les éliminer.

• Priorités nationales

Mettre fin au climat d'impunité et promouvoir le respect des lois
A cet effet, il était envisagé d'œuvrer pour :

* l'intégration dans le processus de révision légale et dans le code pénal des punitions sévères contre le viol et tout autre acte de violence sexuelle.

- le développement et le soutien des programmes d'encadrement et d'assistance des femmes victimes des viols et d'autres formes de violences encourues pendant le génocide

- Protéger la jeune fille contre toutes les formes d'injustice sociale et discrimination telles que : la violence, les abus sexuels, les exploitations économiques, les déperditions scolaires etc.

Ainsi le Rwanda envisageait de mettre en place des mécanismes d'application des lois existantes, les renforcer par une révision légale de protection de la jeune fille incluant des mesures coercitives sanctionnant toutes les formes d'abus à l'endroit de la jeune fille et de l'adolescente.

- Disponibiliser des informations sur la petite fille
Faire des recherches sur la petite fille et diffuser les informations afin d'appuyer les processus de mobilisation sociale

• Principales réalisations

Au niveau juridique,

- La loi organique sur le génocide classe dans la première catégorie les personnes coupables des viols
- Le code de la famille en son livre IV portant sur les successions, les régimes matrimoniaux et les libéralités vient d'être adopté par le gouvernement . La femme a désormais droit à la propriété au même titre que l'homme.
- La convention Internationale sur l'Élimination de toutes les Formes de Discriminations à l'Égard de la femme a été traduite en Kinyarwanda pour qu'elle soit à la portée de toute la population
- Elaboration d'un document compilant toutes les dispositions juridiques en vigueur qui sont discriminatoires à l'égard de la femme en vue de leur révision.

Au niveau de l'assistance aux femmes victimes des violences sexuelles

Le Gouvernement, par le biais du Ministère du Genre et de la Promotion de la Femme, a initié en collaboration avec l'OMS, un Projet de Prise en Charge des Problèmes de Santé des Femmes et Jeunes Filles Victimes des Violences sexuelles au Rwanda. Dans ce cadre, les actions suivantes ont été réalisées.

- Production du manuel de formation en technique de counselling pour la prise en charge des Femmes Victimes de Violences.
- Mise en place d'un réseau national d'assistance aux femmes et d'une structure de coordination.
- Sensibilisation des femmes Victimes de Violence sur l'utilisation des services de santé.
- Formation des formateurs en Techniques de Counselling.
- Disponibilité des médicaments essentiels selon les normes nationales , pour les services de santé reproductive, en tenant compte des besoins spécifiques des femmes victimes des violences.

Le Gouvernement a été appuyé par le collectif des femmes PRO-FEMMES TWESE HAMWE qui inscrit à son actif les réalisations suivantes :

- Mise en place des structures de secours et d'encadrement social des femmes victimes de violence : Soins de santé aux femmes victimes de viols pendant le génocide.
- Organisation et participation aux seize jours d'activisme et à la marche pacifique pour condamner les violences faites aux femmes et sensibiliser l'opinion nationale et internationale
- Formations assurées par l'Association HAGURUKA en collaboration avec le Ministère de la Justice et PRO-FEMMES sur les violences faites aux femmes et les procédures pénales.
- Cette formation était destinée aux IPJ qui ont été plus sensibles aux droits des femmes dans le traitement des dossiers de ces dernières et aux parajuristes.
- Assistance juridique et judiciaire aux femmes victimes des violences sexuelle.

- Lobby auprès des différents intervenants pour que les victimes des violences du génocide puissent témoigner au Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR) basé à ARUSHA et recueil et diffusion des témoignages des femmes violées.
- Informations : affiches, émissions, articles, ... illustrant ou traduisant la violence faite aux femmes et aux petites filles.

Au niveau de la recherche

Deux études ont été menées :

1. Une étude sur les violences faites aux femmes au Rwanda .
2. Une étude sur la prostitution et le SIDA au Rwanda

• Contraintes et perspectives

La complexité des problèmes des femmes victimes des violences exigent des interventions multisectorielles et le concours de tout un chacun. Les violences sexuelles étant un acte de honte pour celles qui les ont subi ont été longtemps gardées sous silence de telle sorte que les actions menées sont insignifiantes par rapport aux besoins.

Les actions suivantes sont recommandées pour l'avenir :

- Les actions de sensibilisation des femmes victimes de violences se poursuivront
- La sensibilisation de la population nationale et internationale doit également se poursuivre
- Il est nécessaire de soutenir les initiatives existantes mais aussi développer des programmes multisectoriels d'encadrement et de soutien aux femmes et filles victimes des violences.

III. 5. LES CONFLITS ARMES ET AUTRES CONFLITS

• Problématique

Le Rwanda a connu des vagues d'événements conflictuels depuis 1959 et qui ont atteint leur paroxysme avec le génocide d'Avril 1994. Ces conflits ont fragilisé l'unité nationale et ils sont lourds de conséquences. En effet une partie de la population a été exterminée et une autre s'est exilée à l'extérieur du pays ou déplacée dans le pays même.

D'autres part, les génocidaires dans leur débandade ont emmené une partie de la population qu'ils avaient prise en otage. La société rwandaise est sortie du génocide blessée et meurtrie : on enregistre un grand nombre de veuves, d'orphelins, de veufs, de familles dirigées par des enfants mineurs et démunis, de prisonniers, de rescapés qui n'ont pas pu regagner le milieu rural pour des raisons d'insécurité et qui vivent en milieu urbain en situation de dépendance, etc...

Ces conflits dominés par un esprit génocidaire maintiennent un climat d'insécurité et d'instabilité dans la sous-région.

Par ailleurs, le viol systématique a servi d'arme de guerre aux génocidaires qui violaient les femmes pour les humilier ou pour leur inoculer le virus du SIDA. La femme rwandaise qui a beaucoup souffert de cette situation de conflits est appelée aujourd'hui non seulement à assumer des responsabilités familiales auxquelles elles n'étaient pas préparée, mais aussi elle doit accepter de vivre avec des séquelles du viol et d'autres traumatismes subis pendant le génocide.

Dans ce pays où les valeurs positives ont été bafouées, il faut un travail ardu de réhabilitation, d'éducation et de réconciliation profonde pour émerger un Rwanda nouveau épris de valeurs positives de paix, de tolérance et de respect mutuel.

♦ Objectifs stratégiques et mesures proposées

Les gouvernements, les organisations internationales et les ONG devaient:

1. Renforcer la participation des femmes aux activités de maintien de la paix et de la sécurité;
2. Accélérer la conversion des ressources affectées à la défense et aux industries connexes aux fins du développement
3. S'employer à trouver de nouveaux moyens de dégager des ressources financières, en réduisant dans la mesure voulue les dépenses militaires, afin d'allouer des fonds supplémentaires au développement économique et social;
4. Envisager de ratifier des Instruments internationaux relatifs à la protection des femmes et des enfants dans les conflits armés.
5. Promouvoir le règlement pacifique des conflits par l'éducation et la formation;
6. Encourager les recherches sur la paix menées avec la participation des femmes
7. Prendre des mesures pour permettre aux femmes de participer à l'organisation des activités d'assistance aux réfugiés;
8. Condamner les viols systématiques et autres formes de traitement dégradant en tant qu'instruments délibérés de guerre et de nettoyage ethnique.

♦ Priorités nationales

Le Gouvernement rwandais a mis la réconciliation nationale au cœur de ses préoccupations. Celle-ci requiert des instruments adéquats et une méthodologie spéciale. Dans ce cadre, les priorités suivantes ont été identifiées :

1. La justice : la réconciliation du peuple rwandais est impossible si on ne met pas fin au climat d'impunité qui s'est instauré depuis le début des conflits. Le Rwanda voudrait donc appliquer une justice saine qui établit les responsabilités de chacun dans les crimes commis, une justice punitive mais également une justice qui jette les bases de relations sociales tolérantes et non violentes.
2. L'assistance aux rescapés du génocide
3. La réintégration et la réinsertion des rapatriés et des déplacés
4. L'édification d'un Etat de droit
5. La culture de la paix et de l'Unité Nationale

♦ Principales réalisations

Compte tenu de l'ampleur et de la complexité des problèmes légués par la catastrophe humaine et résultants des différents conflits et du génocide de 1994, on ne peut pas prétendre redresser la situation en cinq ans seulement. La reconstitution de l'unité nationale est un long processus qu'il faudra édifier délicatement si on veut aboutir à une société solide. Les efforts suivants peuvent être enregistrés à l'actif de ce processus :

♦ Les actions de reconstruction politique et la réconciliation nationale

1. La formation du Gouvernement et du Parlement d'Unité Nationale
2. L'accueil des réfugiés de 1994 qui sont retournés au pays suite aux tournées de sensibilisation des autorités rwandaises dans les pays d'accueil
3. L'intégration des ex-forces de l'armée rwandaise dans l'Armée Patriotique Rwandaise tant au niveau des troupes qu'au niveau des Officiers et sous Officiers
4. La réintégration des rapatriés de 1994 dans la Fonction Publique
5. La promulgation en juin 1996 de la loi organique portant sur les poursuites contre les crimes du génocide. Cette loi catégorise les responsabilités et les peines en 4 groupes de sorte que les présumés coupables de génocide reçoivent les punitions qu'ils méritent conformément à la loi
6. L'élaboration d'un projet de loi portant création d'un système de tribunaux dénommés "GACACA" Une fois mis en place, ce genre de tribunal va permettre de connaître les responsabilités des prisonniers relâchés par manque des dossiers, d'accélérer la procédure

d'inculpation et de jugement en associant les autorités et les populations locales, d'ouvrir des dossiers judiciaires avec plus d'éléments fiables et enfin de libérer définitivement les prisonniers qui auront été acquittés par la population locale.

7. L'organisation des camps de solidarité à l'intention des ex-militaires, des rapatriés, des étudiants, etc... Les participants sont sensibilisés à l'histoire du pays, aux problèmes de gouvernance, à l'unité et à la réconciliation nationale, à la défense civile etc...
8. La mise sur pied de la Commission Nationale pour l'Unité et la Réconciliation Nationale.
10. L'organisation des débats politiques qui rassemblent autour des Hautes Autorités du pays, les dirigeants des partis politiques et les responsables de la société civile. Les thèmes sont variés :
l'histoire du Rwanda, l'unité nationale, la justice, la bonne gouvernance etc...
11. Tenue de la Conférence Internationale sur le thème « Génocide, Impunité et Responsabilité »
12. Inhumation en toute dignité des restes des victimes du génocide et des massacres
13. Développement des programmes de résolutions des conflits (non violence active, médiation, conciliation...) et de campagne action pour la paix
14. Participation à la création de la Fédération des Réseaux des Femmes Africaines pour la Paix (FERFAP).
15. Tenue de la Conférence Pana-Africaine sur la Paix, Genre et Développement
16. Construction des villages de la paix dont la première a été dédiée à Nelson MANDELA
17. Obtention du prix de la paix et de la tolérance octroyé par l'UNESCO.
18. Création de la commission Nationale Unité et Réconciliation

♦ L'édification d'un Etat de Droit

1. Les actions de sensibilisation de la population aux valeurs positives, aux principes de droits de l'homme et à la législation en vigueur en vue de briser les bases de la philosophie du génocide.
2. Le jugement des présumés coupables de génocide et autres crimes contre l'humanité ainsi que ceux des infractions de droit commun.
3. L'exécution de certains jugements à la peine capitale en date du 24/4/1998.
4. En vue de garantir le droit à la défense, un Barreau National a été institué et des membres des barreaux étrangers comme ceux d'Avocats sans frontières viennent les appuyer.
5. Le Tribunal Pénal International pour le Rwanda a été institué en 1995 en Tanzanie
6. La création de la Commission Nationale pour les Droits de l'Homme dans le cadre de la promotion et de la protection des droits de l'homme. Cette commission est chargée d'examiner les violations des droits de l'homme par qui que ce soit sur le territoire rwandais.

♦ Les actions de rapatriement et de la réinstallation des réfugiés

1. La création et la mise en activité de la Commission Nationale de Rapatriement des Réfugiés.
2. Les rencontres au sommet avec les Hautes Autorités abritant les réfugiés.
3. La mise en place des Commissions Tripartites entre la République Démocratique du Congo, le Burundi et la Tanzanie qui abritent le gros contingent des réfugiés,
4. La mise en place d'une Commission conjointe RWANDA/HCR
5. Les visites des camps des réfugiés par les hautes Autorités du pays,
6. Les visites du pays par les réfugiés pour se rendre compte de la réalité.
7. Les visites des rapatriés dans les camps des réfugiés pour témoigner sur la situation qui prévaut dans le pays. Au bilan du retour des réfugiés, le Gouvernement estime avoir rapatrié plus de 800.000 anciens réfugiés et 3.000.000 nouveaux réfugiés soit 97% des réfugiés.
8. L'organisation de l'accueil et de la réinstallation des rapatriés : implantation des centres de transit, élaboration d'une politique appropriée de l'habitat et aide à la construction et appui aux différents projets générateurs de revenus.

♦ Amélioration des conditions de vie de la population et résolution des problèmes sociaux consécutifs au génocide

1. L'assistance matérielle et psychosociale aux enfants orphelins et non accompagnés vivant seuls, dans des centres d'accueil ou dans des familles d'accueil

2. L'assistance aux rescapés du génocide : aide d'urgence, programme de prise en charge psycho-sanitaire, vaste programme de construction des logements, recensement national des rescapés, vaste programmes des micro-crédits, mise en place d'un Fonds d'Assistance aux Rescapés du Génocide (FARG) qui a été institutionnalisé le 22/01/1998, pour assistance médicale, paiement des frais de scolarisation des enfants rescapés et orphelins génocide, reconstruction des habitations et octroi des micro-crédits aux rescapés démunis.

Dans ces actions, le Gouvernement est appuyé par plusieurs associations et ONGs Internationales et locales comme IBUKA qui est une association des rescapés du Génocide doté de 4 départements, à savoir : justice, assistance et projets, mémoire et documentation, information. Le collectif PRO-FEMMES twèse Hamwe s'est particulièrement investi dans un vaste programme de campagne ACTION POUR LA PAIX.

Dans le cadre de ce programme qui revêt des dimensions nationale et régionale est née la Fédération des Réseaux de Femmes Africaines pour la Paix (FERFAP) dont le siège est à Kigali/Rwanda.

• Contraintes et perspectives

La complexité des problèmes des femmes victimes des violences exigent des interventions multisectorielles et le concours de tout un chacun. Les violences sexuelles étant un acte de honte pour celles qui les ont subi ont été longtemps gardées sous silence de telle sorte que les actions menées sont insignifiantes par rapport aux besoins.

Les actions suivantes sont recommandées pour l'avenir :

- Les actions de sensibilisation des femmes victimes de violences se poursuivront
- La sensibilisation de la population nationale et internationale doit également se poursuivre.
- Il est nécessaire de soutenir les initiatives existantes mais aussi développer des programmes multisectoriels d'encadrement et de soutien aux femmes et filles victimes des violences.

III. 6. L'ACCES AUX STRUCTURES ET POLITIQUES ECONOMIQUES

• Problématique

La participation des femmes rwandaises dans la vie économique devait être évidente dans la mesure où elles sont les principales productrices. Toutefois le contexte socio-politico-économique dans lequel se trouve notre pays ne tient pas toujours compte de cette évidence.

Les femmes sont dans une large mesure exclues de la prise de décisions économiques. Même si elles contribuent au développement par leur travail rémunéré et par leur travail non rémunéré, leurs activités non rémunérées telles que tâches ménagères et travaux d'intérêt général ne sont pas incluses dans la comptabilité nationale.

Le manque d'accès aux ressources productrices et le partage inégal des responsabilités familiales, le manque d'accès aux services sociaux contribuent à limiter les possibilités d'emploi des femmes et leurs perspectives économiques et professionnelles.

Le Gouvernement Rwandais qui est parmi les 189 pays du monde ayant adopté les recommandations de Beijing a fait sien le plan d'action stratégique y relatif en articulant ses interventions aux mesures préconisées, même si pour une large part le domaine de l'économie a

été combiné avec le domaine de la pauvreté . Il fallait agir pour relever le produit intérieur brut (PIB) qui a chuté de 50% avec la tragédie d'Avril 1994.

En 1996, le Produit intérieur brut était de 183\$us; ce qui est encore très faible. Cette situation est aggravée par le poids de la dette, la dette Intérieure s'élevant à 75 % du PIB en fin 1996.

• Objectifs stratégiques et mesures proposées

Les Gouvernements et les institutions financières multilatérales, les donateurs bilatéraux, les organisations internationales et nationales devaient :

1. Adopter et veiller à l'application des lois consacrant le principe de la rémunération égale des femmes et des hommes à travail égal ou de valeur égale ;
2. Adopter et veiller à l'application des lois interdisant toute discrimination fondée sur le sexe dans le domaine de l'emploi ;
3. Mettre en place des mécanismes et prendre des mesures en faveur des femmes pour leur permettre de participer pleinement et dans des conditions d'égalité à la prise des décisions dans le domaine économique ;
4. Promouvoir et appuyer les entreprises dirigées par des femmes et aider ces dernières à obtenir plus facilement des crédits et des capitaux.
5. Accroître la participation des femmes aux conseils consultatifs et à d'autres instances ;
6. Inciter le secteur bancaire à consentir davantage de prêts aux femmes.
7. Mettre en œuvre des politiques visant à mettre des ressources plus importantes à la disposition des femmes dans les zones rurales ;
8. Appuyer les initiatives visant à offrir des ressources aux femmes qui dirigent des petites entreprises.

• Priorités nationales

Permettre à la femme d'avoir les mêmes chances que l'homme de jouir des mêmes opportunités économiques

1. Promouvoir l'entrepreneuriat féminin par la formation professionnelle et technologique
2. Sensibiliser et mobiliser la communauté pour une meilleure répartition des tâches familiales.

• Principales réalisations

1. Promotion et appui des entreprises dirigées par les femmes: quelque initiatives entrepreneuriales des femmes ont été appuyés par des formations, des voyages d'études , foires internationales.
2. Révision du code du travail : ce projet de loi devra continuer à être discuté pour supprimer les clauses défavorisant économiquement les femmes.
3. Tenue d'un séminaire d'échange sur les lois discriminant la femme et élaboration du plan de travail dans le sens d'éradiquer toutes les formes de discrimination
4. Formation en gestion de petites et moyennes entreprises, en gestion des importations et des stocks, déclaration douanière par la chambre du commerce et de l'industrie avec 50% de participation des femmes.
5. Création du Fonds de soutien au secteur privé
6. Développement du Partenariat avec les ONG locales et FIDA pour le Fonds de Développement Communautaire: il s'agit d'un projet couvrant 3 préfectures avec 3 volets : activités génératrices des revenus, formation , activités à caractère communautaire; 70% des bénéficiaires de ce programme sont des femmes.

• Contraintes

Les planifications et programmations au cours des années 1996, 1997, 1998, 1999 n'ont pas focalisé sur les domaines stratégiques retenus d'une manière explicite, raison pour laquelle il a été difficile de dégager systématiquement les données qualitatives et quantitatives en rapport avec les mesures préconisées pour la mise en oeuvre des stratégies de Beijing 1995.

Une campagne d'échange sur le plan d'action est recommandable pour les 5 années à venir en vue d'œuvrer ensemble et harmoniser les politiques enrôlant les femmes dans la vie économique du pays dans le cadre d'améliorer la situation actuelle.

La politique d'affectation des ressources, d'octroi des crédits et d'affectation des budgets n'a pas toujours tenu compte de la place et du rôle économique de la femme.

• Perspectives

Il est souhaitable que les femmes rwandaises soient dans le concert de l'an 2010 où plus de 100.000.000 de familles du monde aujourd'hui pauvres se seront affranchies de la pauvreté par l'accès aux produits, services et moyens de production, notamment le crédit et l'épargne.

Il sera mené des efforts pour :

- La mise en place des politiques et programmes nationaux basés sur l'analyse genre ainsi que les indicateurs objectivement vérifiables y relatifs
- La disponibilité des fonds de crédits directs.
- La création des fonds de garantie important
- La mise en place des systèmes de marchés accessibles au groupe à faible pouvoir d'achat
- L'éradication de toute barrière inhibant l'entrepreneuriat féminin (la réduction des taxes, les infrastructures facilitant le transport et stockage des produits)
- L'abolition des lois discriminant la femme dans le sens d'avoir accès aux bénéfices de l'emploi ou d'autres ressources.

III. 7. LE PARTAGE DU POUVOIR ET DES RESPONSABILITES EN MATIERE DE PRISE DES DECISIONS A TOUS LES NIVEAUX.

• Problématique

Les femmes rwandaises sont très faiblement représentées dans les instances de prise de décisions. Ainsi elles partagent faiblement les responsabilités à tous les niveaux alors qu'elles jouent les rôles importants dans la production, la reproduction et la gestion des valeurs sociales.

L'absence de participation de la femme dans les instances de prise de décisions a des conséquences sur la société rwandaise qui n'exploite pas tout son potentiel humain.

Cette situation est la sommation de plusieurs facteurs dont le système patriarcal qui fait que même pour les postes de nomination les femmes sont toujours moins représentées. Il ne faut pas non plus perdre de vue d'autres facteurs limitants comme le niveau de formation, l'absence de la politique d'affectation des ressources basées sur le genre, la faible socialisation politique des femmes etc...

Ce tableau de la page suivante illustre la trop lente évolution de la participation féminine aux instances de prise de décision.

Le tableau des effectifs des femmes dans les organes de prise de décision

Poste	1985			1990			1992			1995			1997			1999		
	H	F	%F	H	F	%F	H	F	%F	H	F	%F	H	F	%F	H	F	%F
Ministre et Secrétaire d'Etat	18	0	0	19	0	0	17	3	15	19	2	9,5	23	2	8,6	19	2	9,5
Députés	61	9	12,6	58	12	17,1	-	-	-	59	11	15,7	59	11	15,7	59	15	21
Diplomates	69	2	2,8	58	2	3,3	72	5	6,4	72	5	6,4	72	5	6,4	-	-	-
Secrétaires généraux	16	0	0	28	1	3,3	-	-	-	17	5	22,7	23	4	14,8	14	7	33,3
Préfets	10	0	0	11	0	0	11	0	0	10	1	9	12	1	7,6	12	0	0
Sousséfes	143	0	0	145	0	0	142	0	0	142	3	2	152	2	1,3	153	1	0,6
Directeurs/Entrepreneurs publics	19	1	5	19	1	5	19	1	5	19	1	5	19	2	9,5	18	1	5,3

Les femmes Députées sont passées de 15,7% en 1995 à 21% en 1999.

Les femmes Secrétaires Généraux de 22,7% en 1995 à 33,3% en 1999.

Alors que les Ministres de 1995 à 1999 restent à 9,5%.

Il y a eu même régression chez les Préfets 9% en 1995 et 0% 1999.

• Objectifs stratégiques et mesures proposées

Les Gouvernements, les partis politiques, l'organisation des Nations Unies, les organisations non gouvernementales devaient :

1. S'engager à fixer une représentation égale des deux sexes dans les organes et comités gouvernementaux.
2. Envisager de revoir leurs structures et procédures aux fins d'éliminer les obstacles qui entravent la participation des femmes ;
3. Elaborer un mécanisme pour nommer des femmes aux postes de rang supérieur des organismes des Nations Unies ;
4. Continuer à rassembler et à diffuser des données sur la prise de décisions.
5. Etablir et renforcer la solidarité entre les femmes grâce à des activités d'information et d'éducation ;
6. S'employer à obtenir que les représentants élus aient à répondre de leur engagement en faveur des questions d'équité entre les sexes.

• Priorités nationales

Donner aux femmes les moyens de participer à la prise de décision et d'exercer des responsabilités.

1. Eduquer les femmes pour qu'elles aient la capacité nécessaire à l'accès aux différents postes stratégiques en menant des actions affirmatives qui s'imposent
2. Mener des campagnes de sensibilisation à ce sujet à l'endroit aussi bien des hommes que des femmes.
3. Mettre en place les structures organisationnelles des femmes afin de leur permettre de s'intégrer dans les instances de prise de décision.

• Réalisations

1. La mise en place des structures organisationnelles des femmes .

Ces structures ont été mises en place en 1996, elles sont échelonnées selon les entités administratives (Cellules, Secteurs, Communes et Préfectures)

C'est un cadre éducatif des femmes pour la prise de décision dans les domaines de la production du droit, de la santé , de la culture et des affaires sociales.

99.460 femmes sont élues comme leaders des structures des femmes au niveau national.

Des formations spécifiques ont été données à ces femmes leaders dans les séminaires ou camps de solidarité.

2. La mise en place des structures organisationnelles des jeunes

Les structures organisationnelles des jeunes sont organisées comme celles des femmes. Selon les statistiques de 17 communes d'une préfecture , la répartition féminine dans ces structures organisationnelles des jeunes est de 39% au niveau des cellules, 32% au niveau des secteurs, 27% au niveau des communes, 13% au niveau des préfectures .

3. L'organisation des camps de solidarité des femmes

Ces camps ont été planifiés et dirigés par le Ministère du Genre et de la Promotion de la Femme. Ce fut un programme destiné à appuyer les structures organisationnelles des femmes. Ils avaient pour objectifs de sensibiliser les femmes rwandaises aux problèmes du pays et les mobiliser pour qu'elles puissent participer activement à leur résolution, porter à la connaissance des femmes rwandaise la ligne politique qui dirige le pays, leur communiquer les connaissances et les méthodes qui puissent les aider à discerner avec lucidité les alternatives favorables à elles dans leur prise de décisions, leur montrer avec évidence les conséquences des actes et décisions prises sans discernement et les sensibiliser au bien fondé des Structures Organisationnelles des Femmes pour l'Unité Nationale, la démocratie et le développement durable.

Les thèmes des conférences débats abordés sont variés : l'histoire du Rwanda, les origines et les causes du génocide, les Droits de l'homme et de la femme en particulier, les structures et l'organisation des comités des femmes à la base, les problèmes socio-économiques de la femme, les ressources naturelles et la protection de l'environnement, la sécurité des biens et des personnes, la structure et organisation des fonds communaux de développement des femmes, le fonctionnement et pouvoir des cours et tribunaux dans le respect de la Justice, la mal nutrition et la Santé.

Dix Préfectures sur douze ont bénéficié de ce programme des camps de solidarité et le nombre total des femmes bénéficiaire est de 8696

4. Campagnes de sensibilisation des femmes à la participation aux instances de prise de décision formation et information de la société rwandaise sur l'approche genre .

• Des sessions de formations

Plusieurs séminaires ont été organisés où 25 cadres du Ministère du Genre et de la Promotion de la Femme ont été formés en Genre et Développement.

20 Députés à l'Assemblée Nationales de Transition ont également bénéficié de cette formation

- 36 Journalistes de la radio et télévision nationales de même que 1080 agents de l'Etat et 1070 personnes de la société civile dans une Préfecture (Gitarama) ont bénéficié de cette formation. Parallèlement à ces séminaires de formations en genre et développement durable, plusieurs campagnes d'information et de sensibilisation ont été menées lors des réunions régulières de la population au niveau communal, par les médias audio-visuels et la presse écrite.

- Le Ministère du Genre et de la Promotion de la Femme a assuré la sensibilisation des autorités et de la population à tous les niveaux sur leur rôle dans le renforcement des structures organisationnelles des femmes lors de la célébration chaque année de la journée internationale des femmes du 8 Mars.

A cette occasion les plus hautes autorités du pays réaffirment leur volonté politique de promouvoir la participation égalitaire de tous les rwandais dans toutes les activités de la vie nationale, en tant que acteurs et bénéficiaires. La population participe par des chants, des danses et des poèmes...

- Les médias diffusent les messages et les débats sur le thème de l'année.
- En 1995 le thème choisi était la Sensibilisation et la mobilisation contre le génocide et pour le maintien de la paix
- En 1996 le thème était la Femme rwandaise et l'abri
- En 1997 le thème était la Femme rwandaise et le pouvoir économique
- En 1998 le thème était la Lutte pour les droits et les libertés de la femme rwandaise
- En 1999 le thème était Promouvoir l'éducation et la scolarisation de la fille rwandaise

La célébration de cette fête se poursuit au niveau des communes pendant plusieurs mois .

- Les visites du Ministre du Genre et de la Promotion de la Femme dans les préfectures et les communes complètent cette sensibilisation généralisée des autorités et de la population à la participation égalitaire des femmes et des hommes à la vie nationale. Ces visites sont également couvertes par les médias; la radio et la télévision nationale et la presse écrite.

• Contraintes

Les contraintes sont multiples: une vaste étude portant sur l'implication des femmes dans les instances de prise de décision réalisée par le Réseau des Femmes œuvrant pour le développement en a révélé plusieurs dont :

- La force des habitudes fondée sur le système du patriarcat,
- La pauvreté surtout féminine
- La perception sociale de l'implication des femmes dans les instances de prise de décision rencontre des limites à surmonter, telles que le manque de disponibilité et le manque de vision genre.

• Perspectives

Pour accroître le nombre de femmes dans les instances de prise de décision, six axes stratégiques sont recommandables

1. La bonne gouvernance, fondée sur le développement participatif de tous.
2. La réduction de la pauvreté chez les femmes
3. L'éducation favorisant les jeunes filles à tous les niveaux
4. La culture qui valorise davantage le rôle de leadership de la femme.
5. L'intégration plus vivante du concept genre et développement dans la vie nationale.

III.8. LES MECANISMES INSTITUTIONNELS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX CHARGES DE LA PROMOTION DE L'EGALITE DES GENRES ET DE L'INTEGRATION DE LA FEMME AU DEVELOPPEMENT

• Problématique

L'égalité des genres et la promotion des femmes pour être effective exige des mécanismes institutionnels efficaces, coordonnés et intégrés; bénéficiant d'appuis techniques et financiers satisfaisants et dotés de ressources humaines suffisantes. Les mécanismes nationaux doivent être en étroite collaboration avec les mécanismes internationaux. Les analyses des politiques fondées sur l'étude des spécificités par genre doivent être appliquées, les résultats diffusés.

Le contexte d'égalité des genres et la promotion de la femme est une variable qui depuis longtemps n'a pas été tenue en compte; alors qu'elle semble la voie la plus sûre du développement durable.

Au Rwanda, les efforts d'intégration de la femme au développement avaient été entamés avant la tragédie 1994, mais les pas franchis furent anéantis.

Il venait d'être créé un Ministère de Promotion de la Femme et la plate-forme des organisations de promotion de la femme Pro-Femme Twese Hamwe venait d'être timidement lancée.

L'après Beijing devait être une période de réhabilitation et une période d'innovations en termes de mécanismes assurant le lobby et plaidoirie en faveur des femmes afin que les actions politiques stratégiques intégrant l'approche genre soient à l'actif des politiques et des programmes nationaux qui jusqu'alors étaient globalisant dans l'approche d'intervention.

• Priorités nationales

Intégrer une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans l'élaboration des dispositions législatives, des politiques et des programmes et projets d'intérêt général; procéder, avant toute décision politique, à une analyse de ses conséquences sexospécifiques.

1. Produire et diffuser des données et informations ventilées par sexes aux fins de planification et d'évaluation
2. Mesurer quantitativement le travail non rémunéré qui n'est pas pris en considération dans la comptabilité nationale;
3. Créer un mécanisme de coordination et de suivi intégrant les différents intervenants.

• Des réalisations

Des mécanismes de mise en oeuvre des recommandations de la plate-forme de Beijing ont été créés pour promouvoir l'égalité des genres, coordonner et intégrer les interventions, disponibiliser l'appui technique et financier.

Des mécanismes nationaux régionaux et internationaux existent pour cette fin.

Mécanisme	Objectifs globaux	Réalisations
1. Ministère du Genre et de la 2. Promotion de la femme	* Coordonner les actions de mise en oeuvre de Beijing * Faire le lobbying et plaidoirie au niveau des politiques sectorielles.	- Elaboration du plan d'action de suivi de Beijing. - Mobilisation des différents intervenants. - Initiation des mécanismes de suivi - Elaboration des projets de loi éradiquant la discrimination des femmes.
2. Points focaux dans les Ministères et dans différentes institutions	* Jouer le rôle de plaidoirie pour que l'approche genre soit intégrée dans les programmes	- Formation des points focaux, - Analyses genre
3. Conseil consultatif national pour la femme (CNGF)	* Coordonner les actions de Beijing et post Beijing	- Préparation de Beijing , - Préparation de la Conférence Pan - Africaine sur Genre , Paix et Développement
4. Collectif Pro-femme Twese Hamwe	* Servir de cadre de concertation des organisations de promotion de la femme de la société civile	- Développement et mise en oeuvre d'un programme de campagne action pour la paix. - Participation aux actions spécifiques de suivi de Beijing : Plan d'action National; intervention dans les 12 domaines prioritaires. - Développement des liens de collaboration avec les mécanismes internationaux de mise en oeuvre de Beijing
5. Organisations nationales et locales de promotion de la femme (Associations, syndicats, groupes de solidarité, clubs des femmes, groupements socio-économique à la base)	* Répondre aux besoins pratiques et stratégiques spécifiques des femmes	- Initiation des activités d'auto-promotion de la femme - Formations, activités génératrices de revenus, droits de la femme.. - Création des Centres/Maisons de promotion des femmes : Centre de promotion de l'entrepreneuriat féminin, Centres de formation et Bibliothèques sur les femmes, Centres sportif/culturel.
6. Structures organisationnelles des femmes	* Créer un cadre permettant aux femmes à tous les niveaux de jouir du pouvoir de participation, de décision et de contrôle .	- Mise en place par élection des structures au niveau des cellules, secteurs, communes et préfectures. - Formation des femmes leaders des structures
7. Forum des femmes Parlementaires	Créer un cadre de concertation spécifique des femmes parlementaires pour focaliser sur des points stratégiques concernant la femme Rwandaise en terme de lois.	Formation des femmes sur leurs droits Action de lobbyet plaidoirie lors de l'adoption des lois en rapport avec les droits de la femme

Mécanisme	Objectifs globaux	Réalisations
8. Mécanismes de suivi du plan d'action de Beijing (Comité de suivi par les délégués du MIGEPROFE, le Représentant des agences Onusiennes, le Représentant de la Coopération bilatérale , des ONG Internationales et la société Civile)	Assurer le suivi stratégique du plan d'action de Beijing et mettre en place un Secrétariat permanent	- Suivi de la mise en application des recommandations de Beijing • Préparation de l'implantation du Secrétariat Permanent de suivi de Beijing

• Contraintes et difficultés

Faiblesses liées au manque des ressources financières suffisantes pour assurer efficacement la coordination , suivi et l'évaluation du plan d'action de Beijing.

En effet, le secrétariat permanent chargé du suivi de la mise en application de la plate forme d'action de Beijing n'a pas pu fonctionner comme prévu.

• Perspectives

Les mécanismes institutionnels déjà en place, à la base, comme à l'échelle nationale sont prometteurs. Pour mieux fonctionner et assurer partout l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les genres, ils auront besoins d'être plus intégrés, mieux coordonnés et mieux suivis. Pour cela, la création d'un Secrétariat Permanent de suivi des recommandations de la Conférence Mondiale du Beijing sur les Femmes sera nécessaire.

Une banque de données sur le genre et la promotion de la femme sera disponible.

Plusieurs ateliers seront tenus sur la rédaction des rapports d'activités incluant l'approche genre.

Les points focaux de genre et de la promotion de la femme dans les différentes institutions seront mieux entraînés à des analyses politiques et la planification des activités tenant d'avantage compte de l'égalité des genres et de la promotion de la femme.

III. 9. LES DROITS FONDAMENTAUX DE LA PERSONNE HUMAINE SPECIFIQUES AUX FEMMES

• Problématique

Tous les droits de la femme sont Universels, indissociables et interdépendants. Ils ont été proclamés par plusieurs conventions.

Le gouvernement d'union Nationale a défini comme objectif, la promotion d'un cadre socio-juridique propice à l'équité entre l'homme et la femme dans tous les secteurs de la vie

Le Rwanda a ratifié presque toutes les conventions internationales garantissant l'égalité de tous devant la loi, à l'exception d'une seule convention, celle du 20/12/1952, entrée en vigueur le 7/07/1954 régissant les droits politiques de la femme.

Pourtant la législation rwandaise garde encore des dispositions discriminatoires à l'égard des femmes.

• Objectifs stratégiques et mesures proposées

Le gouvernements devraient :

1. Ratifier les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ou y adhérer;
2. Elaborer un programme d'enseignement détaillé en matière de droits de la personne humaine afin de sensibiliser l'opinion aux droit des femmes;
3. Diffuser des Informations sur les mécanismes existants pour remédier aux violations des droits de l'homme;
4. Créer des institutions nationales de défense des droits fondamentaux des femmes ou renforcer les dispositifs existants;
5. Ratifier la Convention relative aux droits de l'enfant ou y adhérer et en faire respecter les dispositions;
6. Passer en revue leur législation nationale et abroger les lois discriminatoires à l'égard des femmes;
7. Dispenser aux agents de la fonction publique un enseignement et une formation en matière de droits de la personne humaine mettant l'accent sur les droits de femmes;
8. Veiller à ce que les femmes puissent, à égalité avec les hommes, accéder à des emplois servi les services de police et les établissements pénitentiaires.

• Priorités nationales

Instaurer un cadre juridique permettant le plein épanouissement de la femme et la pleine jouissance de ses droits

1. Réviser les lois discriminatoires vis-à-vis des femmes
2. Eduquer toute la communauté aux lois et la sensibiliser à la mise en oeuvre des lois en vigueur.
3. Mener des campagnes de sensibilisation sur les droits de le femme et inculquer des valeurs basées sur les droits de l'homme, la tolérance et le besoin de respecter et de protéger la femme.

• Réalisations

- Processus de révision du code de la famille; la loi portant sur les régimes matrimoniaux, les libéralités et successions a été adoptée.

- Une étude socioculturelle sur les attitudes , les pratiques et croyances en rapport avec le genre est en cours.
- Un séminaire d'analyse du statut juridique de la femme et du genre a été organisé et a abouti à un plan d'action triennal.
- Une Conférence Internationale sur la Femme et la propriété foncière a été organisée
- Une campagne d'information et de sensibilisation sur les droits de la femme a été menée lors de la semaine internationale de la Femme autour du 8 Mars 1998.
- Les associations de défense de droits de la personne humaine et de la femme en particulier ont été encouragées.
- La formation des parajuristes et des femmes magistrat pour accompagner les cas des femmes a été faite..
- La création de la Commission Nationale des droits de l'homme avec la participation des femmes à concurrence de 28%.
- La création de la Commission Nationale pour l'Unité et la Réconciliation
- La création de la Commission Juridique et Constitutionnelle
- Récemment pour la première fois au Rwanda une femme a été élue Vice -Présidente de la Cours Suprême, et Présidente de la Cours des Comptes . Une femme préside une des quatre Cours d'Appels du pays.
- Participation à la 42^{ème} et 43^{ème} session de la Commission des Nations Unies pour la femme , qui a adopté le protocole facultatif à la CEDAW.
- Dans l'administration Pénitentiaire les femmes sont largement représentées. Elles sont 75 % dans le service national des Prisons dirigé par une femme.
- Le personnel dans les prisons se répartit comme suit :
Le niveau Direction 5,2 % sont des femmes , le niveau Directeur adjoint 20%.
Les secrétaires de greffe 30%; les secrétaires de Directions 68,4 %. Les assistantes sociales 88%
les magasiniers 70,6% , les surveillants de prison 12% les autres 35%.

• Contraintes

Plusieurs textes de lois, portant amendement des lois discriminatoire sont proposées; mais elles ne bénéficient pas encore de la priorité; de plus la cohérence de l'innovation des lois doit aller de pair avec la vie réelle pour que les droits fondamentaux des femmes soient réellement respectés .

La loi sur le régime foncier reste longtemps en débat, elle rend difficilement applicables les autres innovations notamment celles accordant aux femmes le droit de propriété. Le code du travail en révision présente les aspects discriminant la femme qu'il faut abroger.

• Perspectives

L'innovation des lois , devra être cohérente pour éviter des contradictions internes aux lois. Les nouvelles lois devront être pertinentes, c'est à dire correspondre aux exigences de la vie réelle. Les mécanismes de recours devront être bien connus des femmes.

III. 10. LA FEMME ET LES MEDIAS.

• Problématique

La presse rwandaise est en général tributaire d'un passé historique peu stable qui n'a pas favorisé le développement de ce secteur et attiré les gens à y faire carrière

Sur le plan institutionnel par exemple un ministère qui s'occupe exclusivement de l'information fut créé en 1973 mais n'a duré qu'un an pour être remplacé par l'Office Rwandaise de l'Information (ORINFOR) lié à la Présidence de la République. Il ne réapparaîtra qu'après 17 ans avec l'avènement du multipartisme en 1993.

Dans ce contexte, ce n'est que timidement, que les femmes font carrière dans les médias et peuvent s'épanouir professionnellement. Elles ne sont pas encore suffisamment outillées pour s'imposer et faire connaître leurs points de vue, préoccupations et opinions. La capacité d'élaborer des politiques médiatiques et décider le contenu et la forme des messages continue de leur échapper et pour cause. Elles sont absentes dans les postes de direction dans les systèmes de communication et les médias.

Même si de plus en plus des femmes relatent les informations et les éditent, cela n'a pas toujours d'incidences importantes sur le contenu, le style et la présentation de l'information. Les décisions continuent d'être prises par des cadres masculins.

• Objectifs stratégiques et mesures proposées

Il avait été recommandé aux gouvernements, aux médias et aux ONG de :

1. Promouvoir la participation des femmes aux médias sur un pied d'égalité;
2. Encourager et reconnaître les réseaux d'information féminin;
3. Encourager l'élaboration des programmes d'enseignement et de formation destinés aux femmes;
4. Promouvoir l'élaboration et la mise en oeuvre d'une stratégie d'information visant à diffuser une image équilibrée des femmes
5. Faire en sorte que les médias donnent une image nuancée et diversifiée des femmes;
6. Encourager la création de groupes de surveillance des médias;
7. Familiariser les femmes avec l'informatique et toutes autres technologies de la communication.

• Priorités nationales

Au niveau national, la priorité retenue vise à permettre aux femmes d'avoir l'accès à l'information et son utilisation et promouvoir une image positive et non stéréotypée des femmes à travers deux actions principales :

1. Concevoir un programme de perfectionnement des Média en vue d'améliorer la qualité des programmes et les orienter en tenant compte du concept genre
2. Créer des clubs d'écoute afin de sensibiliser les femmes à l'information et à favoriser l'accès de toutes les femmes aux média.

• Principales réalisations

1. Le gouvernement actuel soutient que la presse travaille librement et qu'elle soit un outil de développement.
2. Le Ministère de l'Information a été réinstauré avec pour missions essentielles d'orienter la politique de l'information pour en faire un élément moteur du développement en permettant aux Rwandais d'avoir accès à une information générale sur les sujets les plus variés, les désenclaver en leur faisant connaître de source sûre les événements survenant dans le pays et à l'extérieur ayant une influence positive sur leur vie. Le Ministère compte actuellement 17 femmes contre 41 hommes dans son personnel et 5 de ces femmes sont responsables des divisions.
3. Un nombre non négligeable de femmes se sont intégrées au monde des médias existants officiels (radio - télévision) et privé (presse libre) en tant que journalistes et éditrices, productrices et réalisatrices tandis que d'autres ont crée des médias alternatifs féminins. 80% des personnes qui travaillent à l'office national de l'information (Orinfor) sont des femmes sauf qu'elles travaillent toutes aux niveaux d'exécution ou comme personnel d'appui (secrétaires - techniciennes). Elles ont réussi à obtenir cinq moments d'antenne-radio, une page de rédaction dans le journal officiel "IMVAHO" et un moment d'antenne à la télévision. Elles ont influencé la suppression des diffusions des pièces de théâtres qui véhiculent

une image négative et dégradante de la femme.

4. Presque tous les médias ont ouvert un espace pour la femme où ils analysent sa situation et plaident sa cause.

La plupart des journaux publient des articles sur les différentes préoccupations de la femme. C'est le cas du journal "Ingabo", "Kinyamateka", journal du Mininfo, etc. "Kinyamateka" est même allé plus loin en créant un journal féminin.

5. Sous l'initiative de quelques femmes travaillant dans les médias, une Association Rwandaise des femmes de Médias (ARFEM) est née en 1995. Cette association s'est engagée pour une mission déterminante suite aux recommandations et résolutions de Beijing, à savoir la promotion du bien-être socio-économique de la société rwandaise par le biais des femmes des médias et le renforcement de la capacité de communication entre les associations du collectif des ONGs de promotion de la femme / PRO-FEMMES TWESE HAMWE.

L'ARFEM s'est donné comme objectifs :

- Organiser des rencontres entre les femmes rwandaises et les femmes des médias en vue d'échanger les idées.
- S'aider mutuellement en vue de promouvoir la profession des médias.
- Inciter la femme rwandaise à la profession des médias, et à exprimer ses opinions à travers tous les canaux de communication.
- Faire valoir et rendre visibles les activités de la femme afin de contribuer à son intégration dans la prise de décision, la planification et la gestion nationale.

Les axes stratégiques développés sont l'information, l'éducation, la sensibilisation, la mobilisation et la formation. L'association prépare les émissions radio et les articles de presse sur les questions liées au Genre et au Développement, à la Paix, aux Droits de l'homme etc.

Elle dispose de 30 minutes d'antenne - radio chaque semaine.

6. Certaines autres associations féminines se sont dotées des services d'information et documentation ou d'IEC à travers lesquels elles publient des cassettes-vidéo et articles des journaux ("Twese hamwe", bulletin du Collectif Pro-femmes; Echo du Réseau, édité par le Réseau des Femmes oeuvrant pour le développement en milieu rural, "Ijwá ry'AVEGA" de l'association des veuves du génocide, journal de DUTERIMBERE sur l'entrepreneuriat féminin etc).

Les publications sont en rapport avec les réalisations des femmes au sein des associations mais on y trouve aussi des articles variés dont le but est d'informer et de former la population en général et la femme en particulier.

En plus de ces organes d'expression connus, les associations ont axé les activités dans l'organisation des rencontres et des forum thématiques, l'organisation des campagnes médiatiques et les émissions radio et télévisées sur les questions liées au genre, au développement et aux droits de la femme et de l'enfant.

• Contraintes

On déplorera dans le secteur des médias :

- Le manque d'accès à l'information quand elle existe: la population est pauvre et n'a pas les moyens d'acheter les journaux, les radio-récepteurs et téléviseurs et ceux qui ont les moyens n'exploitent pas suffisamment ce réseau par ignorance ou manque de temps.
- Le manque d'infrastructures nécessaires de propagation de l'information sur le territoire : le matériel technique et le personnel qualifié insuffisants ainsi que

les moyens financiers limités ne permettent pas aux journalistes de couvrir tout le pays pour recueillir et diffuser l'information sur les réalités et le sensationnel continue de dominer.

• Perspectives

Il est prévu de :

- Réformer la loi de la Presse et celle régissant l'Office Rwandais de l'Information et favoriser un meilleur accès des femmes aux médias
- Recycler et former les cadres de la presse (journalistes et techniciens) et veiller à ce que la participation des femmes soit renforcée,
- Etablir les contacts avec la communauté y compris les structures organisationnelles des femmes pour discuter sur la meilleure façon d'y faire parvenir l'information.
- Disponibiliser suffisamment de radio récepteurs moins chères au niveau de la population à la base
- Multiplier les cadres et les séances de dialogues entre les dirigeants et le peuple dans le but de les rendre sensible au rôle des médias dans le développement en général et dans la promotion de la femme en particulier.
- Exploiter les moyens et canaux de communication modernes (Internet et Intranet) pour avoir des informations de qualité.

III.11. LA FEMME ET L'ENVIRONNEMENT

• Problématique

Le Rwanda connaît ces derniers temps une destruction massive de l'environnement à la suite :

- d'une déforestation par la population à forte densité qui est à la recherche des terres cultivables,
- de la dégradation des sols cultivables par la surexploitation agricole,
- de l'occupation prolongées de certains sites par les réfugiés ou déplacés,
- d'un faible pouvoir technique d'aménagement des marais ,
- du manque de technologies appropriées allégeant la surcharge des agriculteurs dont 70% sont des femmes,
- de l'existence des déchets humains et industriels non traités.

La femme rwandaise subit les conséquences de tous ces défis, étant donné qu'elle est la principale utilisatrice des produits et services de l'environnement (eau, bois de feu, travaux domestiques de nettoyage etc...).

Paradoxalement, sa place n'est pas formellement tenue en compte dans l'élaboration des politiques et programmes de protection de l'environnement, alors qu'elle doit participer non comme bénéficiaire ou utilisatrice passive, mais comme actrice sensibilisée, pour donner sa contribution à la protection et l'assainissement du système environnemental. Elle a aussi besoin d'être initiée aux méthodes adaptées à la transformation des déchets ménagers en engrais naturels.

• Objectifs stratégiques et mesures proposées

Les gouvernements, les organisations internationales et le secteur privé devaient :

- Donner aux femmes la possibilité de participer à la prise des décisions concernant l'environnement à tous les niveaux;
- Réduire les risques que courent les femmes du fait de menaces économiques connues
- Faciliter et accroître l'accès des femmes à l'information et à l'éducation
- Promouvoir la recherche sur les femmes et l'environnement.
- Tenir compte du rôle spécifique des femmes dans les travaux des organes compétents des Nations Unies et encourager l'élaboration de projets en faveur des femmes

- Constituer une base de données tenant compte des disparités entre les sexes et appuyer les recherches sur les femmes et le développement durable.

• Priorités nationales

Pour le Rwanda, la priorité vise à impliquer les femmes dans la gestion de l'environnement par le renforcement des mécanismes d'intégration de la femme au développement et par l'information et la formation des femmes sur les techniques de gestion de l'environnement.

• Principales réalisations

- Un Ministère chargé de mettre en place des politiques et préparer une législation régissant l'utilisation judicieuse des ressources naturelles et la sauvegarde de l'environnement et s'assurer de leur bonne application pour un développement durable a été créé. Le Ministère compte actuellement deux femmes dans ses hauts cadres organiques : le Secrétaire d'Etat et le Secrétaire Général.

- Le département de la protection de l'environnement en collaboration avec les autres institutions officielles et privées qui comprennent peu de femmes. Il faut l'avouer, a son actif les réalisations ci-après :

- Projet de préservation de ressources naturelles dans le cadre du plan d'action pour le Rapatriement, le Réinstallation de réfugiés et des personnes déplacées
- Projet de politique en matière de gestion des ressources naturelles au Rwanda (PRORENA);
- Confection d'un document de politique environnementale et tourisme au Rwanda;
- Préparation du projet d'élaboration de la Stratégie Nationale et du plan d'action pour la Conservation de la Biodiversité ;
- Inventaire de la Biodiversité du nouveau Parc de l'Akagera National
- Délimitation du nouveau Parc National de l'Akagera (environ 90.000 ha) et homologation de ce Parc dans le cadre du Projet PRORENA
- Révision de la loi environnementale au Rwanda;
- Suivi de la construction du barrage sur le lac Muhazi.
- Organisation des séminaires sur la sensibilisation et la planification environnementales dans la sous-région des grands lacs : l'actualisation de la Stratégie Nationale de l'Environnement et son plan d'action (SNER), l'actualisation de l'Agenda 21 National l'étude d'impact environnemental, le V^{ème} congrès du Nil 2002 dont le thème était " Développement intégré de ressources en eau du bassin du Nil au bénéfice de tous "
- Célébration des journées mondiales et/ou semaines nationales sur 14 aspects de l'environnement .
- Signature et ratification des conventions Internationales
- Sensibilisation environnementale (Préparation des émissions radiodiffusées depuis Janvier 1995 jusqu'au mois de Mars 1997, élaboration d'un film sur la préservation de l'environnement au Rwanda en 1996, sensibilisation et éducation de la population à la protection des ressources d'eau et à l'assainissement.
- Suivi et évaluation environnementale (suivi et évaluation de la pollution industrielle et domestique ,des déchets dans la ville de Kigali, l'environnement dans la zone de réinstallation des populations " IMIDUGUDU" et l'aménagement des marais).
- Préparation de la politique sectorielle en matière de protection de l'environnement. D'une façon générale, le bilan est bon; seulement le rôle de la femme n'est pas suffisamment visible et bien déterminé . Elle a été associée faiblement à ces activités .

Quelques associations visant la protection de l'environnement ont mené des actions dans ce sens : diffusion des foyers améliorés, reboisement, participation aux séminaires de réflexion sur la stratégie Nationale de protection de l'environnement.

• Contraintes

- Manque de politique d'environnementale adaptée aux conditions du pays ;
- Absence du cadre juridique et de la réglementation en matière d'environnement
- Manque de conscience et sensibilité tant individuelles que collectives à l'égard des problèmes environnementaux;
- Insuffisance des cadres qualifiés dans le domaine de protection de l'environnement ;
- Manque de mécanismes de coordination et de concertation parmi les intervenants dans le domaine de gestion de l'environnement.
- Participation insuffisante de la femme

• Perspectives

- Prise en compte de la dimension environnementale dans toutes les décisions
- Etudes d'impact environnemental
- Implication de la femme dans la protection de l'environnement
- Mise en place des mécanismes de coordination de tous les intervenants dans le domaine de l'environnement
- Renforcement des capacités

Pour ce qui est de l'implication de la femme dans la protection de l'environnement, l'accent sera mis sur :

- Promotion et diffusion des technologies appropriées et de nouvelles sources d'énergie pour alléger les lourdes tâches des femmes aussi bien du milieu rural que urbain.
- Renforcement des programmes et action impliquant la femme dans les techniques de gestion rationnelle des ressources naturelles.
- Sensibilisation de la femme à l'hygiène et à l'assainissement du milieu.
- Education et formation environnementales à tous les niveaux des filles et des femmes.
- Incitation à l'intégration de l'aspect environnemental dans les actions de planification et de protection maternelle et infantile.

III.12. LA PETITE FILLE

• Problématique

D'une façon générale, de nombreux enfants rwandais vivent de multiples problèmes : la malnutrition, l'exploitation économique, la délinquance, la prostitution, les situations de violences et de viols.

Beaucoup d'enfants sont devenus chefs de famille et dans la plupart des cas se sont des filles (70%). Ne disposant généralement pas de moyens pour assurer leurs responsabilités, ces enfants vivent dans une pauvreté extrême sans repas ni repos réguliers, sans logements ni vêtements décentes. 91% sont orphelins et 22% n'ont plus aucun membre de leur famille. Seulement 15% d'entre eux ont de revenus réguliers, 48% se soignent par eux-mêmes en cas de maladies, 7% ne se soignent pas du tout. Certains ont été chassés de l'habitation de leurs parents décédés.

Face à cette situation les filles sont quelques fois obligées de se prostituer, de travailler dur au détriment de leur santé et de leur développement pour subvenir aux besoins du ménage.

L'ampleur de ce phénomène a été révélée par une enquête réalisée en juin 1997 Migefaso/Unicef dans cinq préfectures du pays représentant environ 36% de la population totale et par d'autres sources /ONG et structures décentralisées. Les estimations portent au total 85.000 ménages dirigés par les enfants avec une moyenne de 4 à 5 enfants par ménage.

Par ailleurs et pour des raisons diverses dont la plus évoquée est la pauvreté 3.000 enfants vivent dans la rue.

Les filles y sont ainsi exposées à la prostitution, aux mariages forcés, aux grossesses précoces avec risques de décès maternels, aux maladies sexuellement transmissibles dont le Sida.

Même lorsque la pauvreté et la survie cessent d'être des préoccupations dominantes, le facteur du sexe freine l'égalité des chances et inhibe les aspirations des fillettes.

Les valeurs patriarcales au Rwanda sont telles que dès le moment de la naissance d'une fille, elle est considérée comme un enfant de moindre importance. Prenant sa source dans la famille, pour s'étendre à l'école et au lieu de travail, et sanctionnée par la loi, la religion, la tradition, les médias et la politique, l'éducation de la fillette a pour objet de la rendre "féminine" c'est-à-dire ménagère et docile et de l'amener à envisager sa vie future d'épouse et de mère comme l'ambition ultime de son existence. En mettant un frein aux aspirations de la fillette, ce comportement parental sexiste ne fait pas que réduire ses perspectives d'avenir, il dérobe à la société un capital humain féminin sous-employé ou inutilisé.

Une fois hors de la maison, à l'école, les filles jouissent invariablement d'un statut inférieur à celui des garçons en dépit des efforts rigoureux déployés par le gouvernement pour faire respecter les objectifs d'accès à l'enseignement sans distinction de sexe.

Par ailleurs, les études de l'emploi du temps des enfants montrent que les enfants de sexe féminin supportent un fardeau plus lourd de travaux ménagers ou extra-ménagers faiblement ou non rémunérés que leurs homologues masculins.

• Objectifs stratégiques et mesures proposées

Il avait été recommandé aux gouvernements, aux organisations internationales et aux ONG de:

1. Veiller à ce que toutes les fillettes aient accès à l'enseignement primaire et en suivent le cycle complet;
2. Promulguer et appliquer rigoureusement des législations sur l'âge légal minimum du mariage, relever ce dernier si nécessaire;
3. Elaborer et faire appliquer des politiques visant à protéger les droits des fillettes et garantir des chances égales;
4. Encourager les efforts déployés pour faire changer les comportements et les pratiques préjudiciables aux filles;
5. Elaborer et adopter des programmes d'enseignement destinés à améliorer les possibilités ouvertes aux filles dans des domaines comme les mathématiques, la science et la technique;
6. Protéger les fillettes de l'exploitation économique, fixer un âge minimal pour l'admission à l'emploi.
7. Promouvoir des structures éducatives ouvertes à tous;
8. Arrêter des politiques et des programmes donnant la priorité à l'enseignement de type classique et à l'éducation extra-scolaire destinés aux fillettes;
9. Diffuser des informations sur la nécessité de mettre fin aux pratiques discriminatoires à l'encontre des fillettes en matière d'alimentation, de nutrition et d'accès aux services sanitaires;
10. Protéger les fillettes contre toutes les formes de violence, notamment sur le lieu de travail;
11. Prendre les mesures qui s'imposent, notamment dans les domaines législatif et administratif, pour protéger la fillette à l'intérieur comme à l'extérieur du foyer.

• Priorités nationales

Le Rwanda a retenu cinq priorités :

- 1. Faire accéder la jeune fille à l'enseignement de base au moins, et poursuivre sa formation jusqu'à son achèvement.**
 - Mener des actions d'information, d'éducation et de communication sur toute la problématique "Genre" ciblant les parents et la communauté mais aussi la jeune fille elle-même et le jeune garçon.
 - Poursuivre l'intégration de la santé reproductive dans le curricula de l'enseignement et former les enseignants à la méthodologie ad hoc.
- 2. Elargir l'accès de la petite fille et de la jeune fille aux soins de santé, à l'information, et à des services connexes, abordables et de bonne qualité.**
 - Elargir les consultations des nourrissons aux aspects liés à la santé reproductive au lieu de se contenter de la consultation pondérale seulement.
 - Instaurer les consultations générales incluant la santé reproductive pour les jeunes âgés de 5 à 15 ans au niveau des écoles et en dehors des écoles.
- 2. Protéger la jeune fille contre toutes les formes d'injustice sociale et discriminations tels que la violence, les abus sexuels, les exploitations économiques, les déperditions scolaires etc.**
 - Mettre en place des mécanismes d'application des lois existantes, les renforcer par une révision légale de protection de la jeune fille incluant des mesures coercitives sanctionnant toutes les formes d'abus à l'endroit de la jeune fille et de l'adolescente.
- 3. Fournir à la jeune fille un modèle dynamique d'estime de soi, de confiance en elle, lui permettant de participer aux décisions la concernant et de renforcer son pouvoir dans la société.**
 - Initier un programme de participation de la jeune fille dans les actions d'IEC concernant tous les problèmes liés au genre.
- 4. Disponibiliser l'information sur la petite fille**
 - Faire de la recherche, produire des documents et diffuser les informations sur la petite fille et l'adolescence afin d'appuyer les processus de mobilisation sociale sur ce sujet.

• Principales réalisations

1. Amélioration du statut juridique

Sous l'impulsion du Ministère ayant la famille et la promotion de la femme dans ses attributions, des initiatives ont été lancées dès 1995 en vue d'analyser et d'améliorer la situation des enfants en général et de la petite fille en particulier sur le plan institutionnel et en matière de législation.

Le code pénal prévoit même des sanctions très sévères en cas de mauvais traitements, négligence, violences et exploitation à l'égard des mineurs (Art.380). L'exploitation sexuelle, la vente, la traite et l'enlèvement des mineurs sont sanctionnés dans des dispositions précises (Art. 363 à 375 et 388 à 390) qui prévoient des peines renforcées pour les cas où ces actes sont commis à l'encontre des mineurs de moins de 18 ans.

Les données juridiques actuelles ont été analysées par rapport à la convention sur les droits de l'enfant que le Rwanda a ratifié le 24 janvier 1991. Les besoins de réformes ont été exprimés et discutés, les projets de consultations organisées, des lois et des règles prioritaires rédigées.

2. Un Programme National d'action pour l'Enfant a été également mis en place avec pour mission d'assurer la survie, la protection, la participation et le développement de l'enfant au Rwanda :

- en assurant le plaidoyer de ses droits conformément à la Convention sur les Droits de l'Enfant (C.D.E.).
- en suscitant le respect de ces droits de la part de toute personne physique, tout corps social, toute agence et tout secteur ministériel.
- à travers un système de suivi et évaluation garantissant un meilleur avenir pour l'enfant rwandais".
- Un programme de communication sur la petite fille et le SIDA par l'UNICEF et les ONG locales est en cours.

3. Le projet "Bourgmestre Défenseur des droits de l'enfant" a vu le jour.

Il s'agit d'une initiative du Ministère de l'Administration Locale, en collaboration avec l'UNICEF.

L'objectif est de contribuer à la traduction en actions concrètes la convention relative aux droits de l'enfant en faveur des enfants des communes du Rwanda. Parmi les activités réalisées figurent :

- Analyse de la situation socio-économique que connaissent les enfants dans les communes ciblées pilotes
- Elaboration des plans d'actions adoptées aux besoins des bénéficiaires
- Organisation d'un forum parlementaire pour les jeunes de moins de 18 ans
- Mobilisation des partenaires pour l'appui aux programmes dans les secteurs de l'éducation et la promotion sociale, la santé et la nutrition, l'eau et l'assainissement ainsi que la protection de l'enfance.

4. Consultations populaires auprès des enfants

Habituellement les enfants sont le plus souvent les bénéficiaires passifs des services ou de l'assistance qui leur est destinée plutôt que des participants actifs aux processus de décision. Il n'existe pas vraiment de tradition participative de l'enfant en tant que citoyen au Rwanda, encore moins quand il s'agit de la fillette.

L'on a vu les nombreuses opportunités de changer cet état des choses dans les situations d'exception qui ont poussé les autorités et les intervenants à envisager des procédures de consultation des enfants et de défense de leurs droits à l'expression.

Des enquêtes ont été organisées dans diverses situations de vulnérabilités des enfants pour identifier leurs problèmes et les solutions qui paraissent les meilleures.

Ces consultations ont enrichi la connaissance des problèmes spécifiques aux enfants, parce qu'elles ne réunissent pas que des chiffres, mais abordent les aspects qualitatifs des problèmes. Enfin, elles ont été une réponse ponctuelle mais concrète au problème le plus grave qui affecte les enfants rwandais de l'après génocide : le découragement face au futur parce qu'ils se sentent abandonnés, négligés et incompris des adultes.

5. Activités médiatiques

La création récente d'une mensuelle édition BAKAME et le renforcement du journal HOBE destinés aux enfants constituent des opportunités qui leur sont données de s'exprimer.

L'implication directe des enfants dans la réalisation de ces périodiques rend l'information mieux adaptée à ses lecteurs, et les apprentis journalistes découvrent et apprennent les mécanismes de l'information, développent une vision critique de leur environnement. Les enfants sont stimulés et orientés dans leur volonté de citoyens de faire évoluer les choses.

Cette expérience de sensibilisation et de formation médiatique a été exploitée également par l'association Réseau des femmes à travers le programme SARA lancé par l'UNICEF. A partir de la présentation du film sur la vie de la petite Sara marquée par toutes une série de privations, de discriminations et d'exploitation, les participantes aux séances et sessions de formation et d'information analysent les problèmes communs de la petite fille, envisagent des solutions et prennent des résolutions.

6. Soulagement du traumatisme

Les nombreux ONG ont accueilli et favorisé chez les enfants la communication et l'expression de soi. Les formations des agents sociaux ont insisté sur cette faculté d'écoute de l'enfant. La reconnaissance de l'effet bénéfique de cet échange entre l'enfant et celui qui en a la charge a été le point de départ pour une évolution des habitudes et des pratiques de prise en charge des enfants. Cela a favorisé une approche participative et non plus exclusivement protectrice, même dans les cas de vulnérabilité extrême.

7. l'appui aux enfants en difficultés :

Ils ont bénéficié des appuis divers (logement, nourriture, frais scolaires, soins de santé etc.)

Ils sont le symbole de la maturité sociale et représentent la capacité d'auto - prise en charge envers et contre la vulnérabilité inhérente à leur situation et malgré le découragement exprimé par nombre d'entre eux.

• Contraintes et Perspectives

Les interventions nécessaires pour garantir le respect des intérêts supérieurs de la petite fille et la recherche de solutions appropriées doivent répondre à un défi à la fois quantitative et qualitative. L'ampleur des problèmes qu'elle vit et leur acuité a obligé les intervenants à trouver des solutions pragmatiques et rapides. Leur complexité et, pour certaines, leur caractère exceptionnel obligent à trouver des solutions souples et malgré les efforts fournis, la tâche à accomplir reste énorme.

Il devient très important de regarder la fillette à travers le prisme de la spécificité des sexes. Cela signifie soumettre toutes les activités de planification, de programmation et d'évaluation du développement orientés vers les enfants à une analyse par sexe et encourager des programmes compensatoires énergiques pour remédier aux effets des approches antérieures entachées de préjugés en faveur des garçons. Cela signifie également reconnaître le droit fondamental des filles à vivre une enfance juste, dénuée de préjugés sexistes et identifier et condamner les facteurs qui discriminent les filles au cours de l'éducation.

A cet égard, les interventions devront être focalisées comme suit :

• Interventions visant à sortir des situations exceptionnelles

- Poursuivre et achever la réunification familiale des enfants dans les centres et renforcer les mécanismes de prise en charge de ceux qui ne peuvent être réunifiés ou confiés à des familles d'accueil.

- Etudier les situations de vulnérabilité plus durables ou liées au phénomène général de la pauvreté et l'instabilité (filles de la rue, filles chefs de ménages, orphelins du SIDA) et renforcer en conséquence les filets de sécurité face à ces situations.

- Former le personnel judiciaire spécialisé pour accompagner les fillettes inculpées dans les jugements et pour juger leurs bourreaux en cas de viol, violences et autres mauvais traitements perpétrés contre elles.

- Maintenir le processus de soulagement du traumatisme et continuer à documenter régulièrement.

• Interventions visant à renforcer les mécanismes de protection de l'enfant

- Adopter un code de l'Enfant qui situe la fillette comme un sujet de droit particulier dans la Loi rwandaise et précise les responsabilités de l'Etat à son égard en termes de protection en conformité avec les dispositions de la CDE.

- Renforcer les capacités de l'Etat à mettre en œuvre et faire respecter les protections déjà inscrites dans la loi.

- Renforcer le cadre légal et institutionnel existant pour y intégrer certains droits spécifiques aux fillettes (établir une procédure pénale appropriée, créer des juridictions spécialisées, préciser les conditions de prise en charge par les familles d'accueil...) pour parvenir à l'établissement d'un cadre général de sa protection.

Assurer le plaidoyer permanent pour la promotion et la protection de la fillette dans tous les domaines de la vie sociale pour restaurer la confiance entre elle et le monde des adultes.

IV. L'IMPACT DES ACTIONS REALISEES SUR LES POLITIQUES INSTITUTIONNELLES ET LES CONDITIONS DE LA VIE DE LA POPULATION.

1. La volonté politique Genre et Développement est de plus en plus affirmée au Rwanda.
2. La vision Genre et Développement est progressivement acceptée par l'opinion
3. La promotion de la femme est comprise comme une nécessité ; elle est acceptée par toutes les composantes de la société
4. Les femmes sont sensibilisées au Genre et Développement d'une manière évolutive
5. Les femmes rwandaises sont de plus en plus organisées et actives
6. Le droit Juridique à la propriété est acquis pour la femme rwandaise suite notamment à l'adoption de la loi portant sur les successions, les régimes matrimoniaux et les libéralités.
7. La pauvreté au Rwanda, surtout celle des femmes est mieux saisie et plus ciblée, dans les actions du Gouvernement et de la société civile.
8. L'éducation des jeunes filles évolue positivement même si la déperdition scolaire des filles reste prépondérante.
9. L'éducation formelle des adultes connaît des progrès, la lutte contre l'analphabétisme a repris.
10. Même si les coûts des soins de santé restent très élevés, le système d'assurance santé vient de commencer et les mutuelles santé se mettent en place progressivement.
11. La santé maternelle et infantile bénéficie d'une attention particulière, surtout en rapport avec le SIDA et les maladies sexuellement transmissibles
12. Les infrastructures sanitaires réhabilitées et reconstruites réalisent 84% des activités prévues.
13. La protection de la petite fille est mieux assurée par les mécanismes mis en place, garantissant la sécurité, l'information et la dissuasion des abus
14. La paix et la sécurité au Rwanda ont été rétablies, avec le concours actif des femmes. Les Juridictions Gacaca, impliquant la participation directe de la population, y compris les femmes, se mettent en place, pour juger les crimes de génocide et abolir l'impunité.
15. Plus de trois millions de rwandais réfugiés ont été rapatriés et ont recouvré leurs droits ; parmi eux la grande majorité étaient des femmes et des enfants.
16. La participation des femmes à la prise de décision est devenu un souci largement exprimé et de plus en plus reconnu comme une nécessité.
17. La mise en place des structures organisationnelles des femmes et la participation importante des femmes (plus de 60%) dans les structures administratives de base, marque le début de concrétisation de la volonté d'intégrer les femmes dans les instances de prise de décisions.
18. La Création des fonds communaux d'appui aux activités génératrices des revenus pour les femmes dans la communauté de base et l'ouverture des fonds de crédits pour soutenir l'entrepreneuriat donnent des résultats palpables dans le domaine de la promotion économique.

V. CONTRAINTES GENERALES

1. La principale contrainte rencontrée au Rwanda pour la mise en œuvre de la plate-forme d'actions recommandées par la Conférence Mondiale de Beijing sur les femmes est la situation désastreuse laissée par le génocide de 1994. Celui-ci a emporté plus d'un million de rwandais et détruit des valeurs considérables. Il a laissé les femmes rwandaises démunies, traumatisées, exilées, déplacées, veuves, astreintes à des responsabilités auxquelles elles n'avaient pas été préparées auparavant.
2. La pauvreté structurelle chronique au Rwanda est une contrainte permanente
3. La mauvaise conjoncture de l'économie mondiale
4. La force des habitudes, des croyances, des attitudes et des politiques fondées sur le système séculaire du patriarcat.
5. L'absence d'un système de financement approprié et stable adapté au plan d'action
6. Les acteurs pas toujours compétents ont travaillé dans l'isolement ; ce qui n'a pas permis une bonne articulation entre les différents niveaux de partenariat.
7. La sensibilisation et la mobilisation au tour de la plate-forme d'action de Beijing, n'a pas suffisamment touché la population.
8. Les activités d'urgence et de reconstruction nationales ont accaparé les maigres ressources humaines et matérielles disponibles, ce qui a rendu difficile le suivi des actions programmées.

VI. CONCLUSION GENERALE ET RECOMMANDATIONS

Au Rwanda, la mise en œuvre des plates-formes d'action mondiale, régionale et nationale sur les femmes est bien amorcée ;

Beaucoup de réalisations concrètes et édifiantes sont visibles.

Les principaux acteurs sont à l'œuvre-et les mécanismes appropriés sont en place.

Les femmes rwandaises, sont en majorités sensibilisées, mobilisées et organisées autour des actions affirmatives .

Plusieurs défis restent cependant à surmonter . A l'avenir les stratégies et les actions suivantes devront être mises en œuvre :

- L'intégration de la femme dans le processus de développement durable exigera davantage des politiques et des programmes basés sur l'analyse genre ; avec des Indicateurs objectivement vérifiables pour le suivi et l'évaluation des actions entreprises.
- Pour la réalisation de ces politiques et programmes, le renforcement des points focaux genre et développement dans tous les secteurs de la vie nationale est indispensable.
- La coordination des politiques, des stratégies et des actions, sera étoffée par une équipe renforcée et redynamisée au niveau du Ministère du Genre et de la Promotion de la Femme.
- Un Secrétariat permanent, chargé du suivi et de la mise en œuvre des Plates- Formes d'Actions sera remis en place et rendu opérationnel
- Une base de données sur la femme rwandaise sera indispensable.
- Les nouvelles lois non discriminatoires à l'égard des femmes seront cohérentes et pertinentes ; elles seront rendues applicables concrètement.
- Les mécanismes de recours seront mis en place à tous les niveaux et seront portés à la connaissance de toutes les femmes.
- La participation égale des hommes et femmes à la prise de décision à tous les niveaux sera la base de la politique de bonne gouvernance.
- L'éducation de la jeune fille se conformera aux objectifs qualitatifs et quantitatifs de l'horizon 2005.
- La lutte contre la féminisation de la pauvreté sera basée sur l'encouragement de l'entreprenariat féminin, par les mécanismes législatifs et réglementaires, économiques et financiers. l'extension des fonds de crédits et des fonds de garanties notamment.
- Le lobbying et plaidoyer sur le plan mondial afin que la dette extérieure soit supprimée pour que son poids qui pèse sur la population soit converti en opportunités Intérieures permettant d'éradiquer la pauvreté en général et de soutenir les activités entrepreneuriales des femmes.
- L'allègement des exigences des programmes de l'ajustement structurel sera envisagé par tous les partenaires
- La protection de l'environnement, la promotion des technologies appropriées et l'utilisation des nouvelles sources d'énergie destinées à alléger les lourdes tâches des femmes bénéficieront de l'appui résolu des mécanismes chargés du genre et de la promotion du genre.
- La santé des femmes, des mères et des enfants en particulier, bénéficiera ; de l'universalisation de l'assurance santé, de la réduction de la morbidité et la mortalité maternelle et infantile de la réduction de la prévalence des maladies sexuellement transmises, le VIH/SIDA en particulier.
- La culture de la paix, la lutte contre les violences faites aux femmes et aux petites filles, sera prise en main par tous les mécanismes chargés du genre et la promotion de la femme.
- Les médias constituent un puissant levier pour l'information, l'éducation, la communication et la promotion de la culture ; les femmes rwandaises s'efforceront de les utiliser à plein rendement.

=====